



# 2022 RAPPORT D'ACTIVITÉ



**ADIVALOR**



# SOMMAIRE

03 Édito du président

04 **FOCUS**

06 Faits marquants

08 Édito du directeur général

09 Chiffres clés

10 Accords-cadres

12 Tri à la source

14 Logistique en flux séparés

16 Recyclage

18 Communication et formation

20 Ferme France, Championne du monde

21 Départements d'outre-mer

22 **PROGRAMMES ET DÉVELOPPEMENTS EN COURS**

**EMBALLAGES**

26 Bidons et fûts plastiques de produits de protection des plantes (EVPP), de l'élevage laitier (EVPHEL) et d'hygiène de la cave (EVPOH)

28 Big-bags

30 Sacs papier

**PLASTIQUES**

32 Film d'élevage et de maraîchage

34 Filets balles rondes et ficelles

36 Filets paragrêle

37 Gainés souples d'irrigation

**DÉCHETS DANGEREUX**

38 Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU) et Équipements de Protection Individuelle chimique usagés (EPI)

40 Développements en cours et perspectives

42 **ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME ET RAPPORT DE GESTION**

44 Implication de tous

46 Actionnaires partenaires

47 Gouvernance

48 Organisation

49 Acronymes

50 Metteurs en marché

52 Éléments du rapport de gestion

53 Compte de résultat

54 Opérateurs conventionnés

57 Organismes agricoles partenaires

58 Entreprises partenaires de l'environnement

# ÉDITO



**Christophe Grison,**  
président d'A.D.I.VALOR

## ADIVALOR : 21 ans d'engagement et pas une ride !

Acteur précurseur de l'économie circulaire, A.D.I.VALOR incarne depuis 21 ans l'engagement du monde agricole pour le recyclage des déchets. Je suis heureux de vous en présenter le rapport d'activité 2022 ; comme chaque année, je salue le dynamisme de nos activités de collectes et l'intensification de nos partenariats industriels.

La réussite du recyclage repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs : agriculteurs, distributeurs, metteurs en marché. En 2022, ces efforts portent encore une fois leurs fruits : 93 000 tonnes de déchets sont collectées, soit 4 000 tonnes de plus que l'année précédente, c'est un nouveau record pour notre filière ! Ces déchets sont recyclés à près de 90 %. C'est grâce à l'engagement de tous, que chaque type de déchet peut être collecté et valorisé au mieux. Ensemble, nous continuons nos efforts pour un monde plus durable.

En parallèle, nous avons lancé de nouveaux projets et renforcé nos partenariats industriels pour mieux répondre aux défis environnementaux actuels.

Pour exemple, en août 2022, à Paris, avec la société NOVUS, nous avons officialisé un partenariat d'approvisionnement qui va permettre la création d'une nouvelle usine de recyclage de big-bags, dotée d'une capacité de traitement pouvant atteindre 10 000 tonnes par an. Ce partenariat montre à quel point le monde agricole est engagé en faveur de l'économie circulaire.

Un travail de concert et un soutien étroit des acteurs institutionnels est indispensable. En mars 2022, nous avons signé avec Julien Denormandie la prolongation de l'accord-cadre 2018 qui nous engage avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire sur la période 2022-2024. Nous sommes par ailleurs aussi engagés via un accord-cadre avec le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Ces accords confirment l'engagement des pouvoirs publics à nos côtés pour améliorer les pratiques, mieux prévenir et gérer les déchets agricoles issus des exploitations.

Au cours de l'année 2022, Ronan Vanot a succédé à Pierre de Lépinau qui dirigeait l'éco-organisme depuis sa création en 2001. Je salue l'implication et le bilan de Pierre de Lépinau qui a œuvré durant plus de 20 ans au développement d'A.D.I.VALOR pour une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement. Ronan Vanot, à mes côtés, poursuit la feuille de route stratégique 2020-2025 construite avec les actionnaires d'A.D.I.VALOR pour nous diriger vers le "100 % collecté, 100 % recyclé".

Je tiens à souligner l'exemplarité de la France dans la gestion de ses déchets agricoles, ce qui me rend fier à plus d'un titre : fier de l'engagement de tous et tout particulièrement des agriculteurs ; fier de travailler avec une équipe A.D.I.VALOR efficace et dynamique et fier de présider A.D.I.VALOR et d'œuvrer ainsi pour la circularité de l'agriculture !



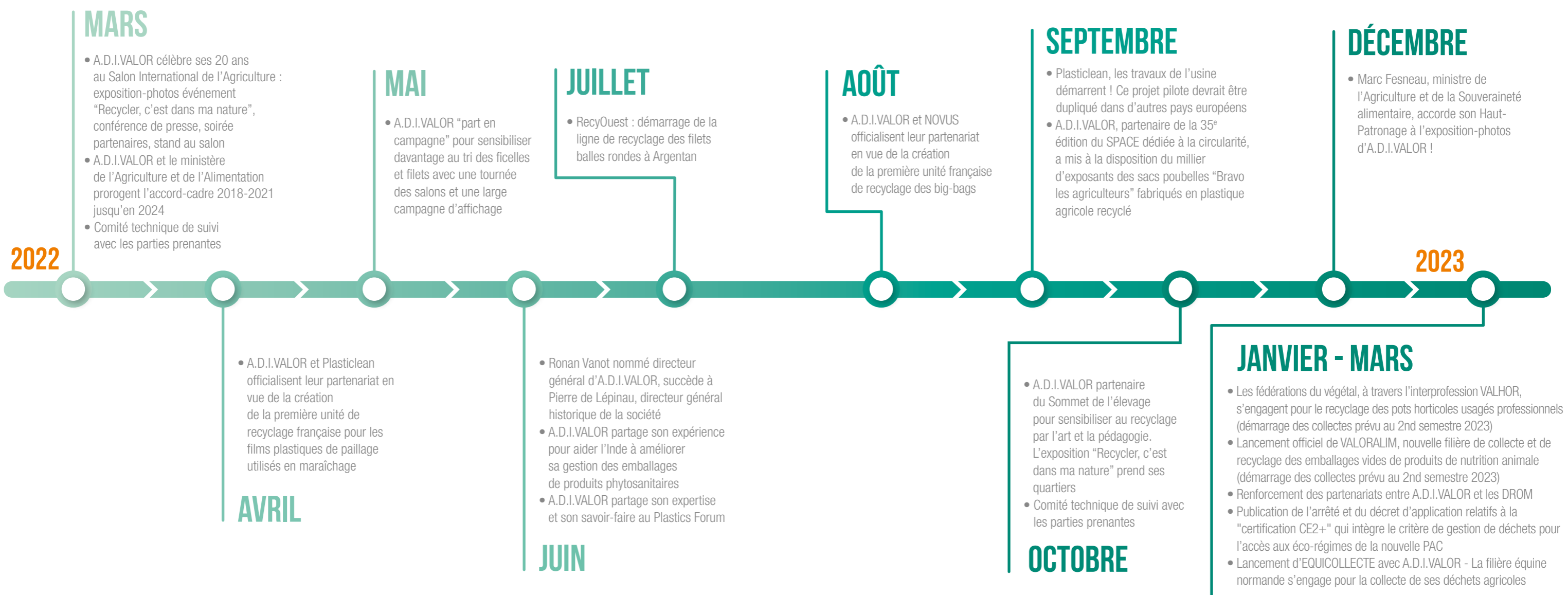
# FOCUS

Comprendre  
le fonctionnement  
de la filière A.D.I.VALOR  
et ses temps forts





# FAITS MARQUANTS 2022 ET 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023



# ÉDITO



**Ronan Vanot,**  
directeur général d'A.D.I.VALOR

## Une filière performante inscrite dans une dynamique positive

Je suis fier d'avoir rejoint A.D.I.VALOR, une filière d'avenir, performante et dynamique !

Depuis mon arrivée en juin 2022, j'ai ressenti un engagement sans faille de la part de toute mon équipe ; merci à eux, ils démontrent quotidiennement qu'ils sont capables de déplacer des montagnes ! Ils ne sont évidemment pas seuls pour le faire et je tiens également à remercier l'ensemble des partenaires et actionnaires, ainsi que Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR, et Pierre de Lépinau, notre ancien directeur général, pour leur investissement, et plus personnellement pour leur confiance et leur accueil.

Les chiffres de collecte pour l'année 2022 montrent une fois de plus la performance remarquable de notre filière : 93 000 tonnes

de déchets collectées, soit 4 000 tonnes de plus que l'année précédente (recyclées à plus de 90 %).

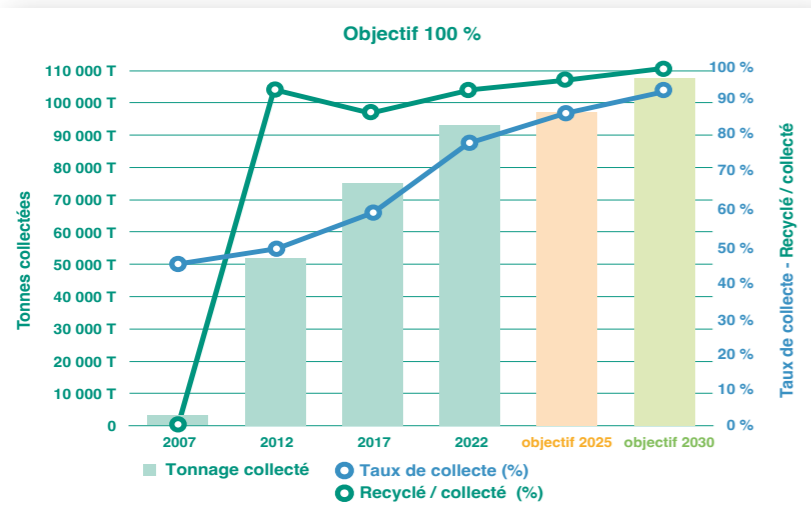
Nous sommes déterminés à poursuivre cette dynamique en renforçant nos partenariats et nos actions de sensibilisation en faveur du recyclage des déchets agricoles :

- En augmentant notre performance de collecte sur les programmes déjà en place
- En élargissant notre périmètre d'action avec l'intégration du domaine de la nutrition animale, ou des pots horticoles professionnels par exemple. L'objectif est de proposer aux agricultrices et agriculteurs des solutions de gestion de tous les déchets plastiques d'agrofourmiture
- En renforçant notre implication avec nos partenaires sur les départements et régions d'outre-mer.

- En renforçant nos partenariats industriels et nos capacités de recyclage en France avec l'extension de l'unité de Suez, située en Mayenne (53), dédiée aux films agricoles ainsi qu'avec la création de 4 nouvelles unités de recyclage entre 2022 et 2025 : RecyOuest (ficelles et filets), Plasticlean (films de paillage), Novus (big-bags) et Néoplast (films d'élevage). En 2025 nous serons à même de recycler plus de 80 % de ce que nous collectons en France !
- En continuant la prévention de la production des déchets agricoles, avec la mise en place en 2023 d'une éco-modulation qui favorisera l'écoconception, mais aussi avec nos actions de sensibilisation sur l'ensemble de la filière.

Pour concrétiser ces ambitions, nous comptons évidemment sur l'ensemble des acteurs qui s'engagent au quotidien pour le tri, la collecte et la valorisation des déchets en agriculture : agriculteurs, distributeurs, et industriels. Je salue aussi le soutien précieux des pouvoirs publics, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ainsi que le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec lesquels nous continuerons de nous engager.

La cohésion de notre collectif fait notre force ; nous sommes pleinement engagés et déterminés à tenir le cap du "100 % collecté, 100 % recyclé" d'ici à 2030 !



# CHIFFRES CLÉS

## Acteurs de la filière



**300 000**  
agriculteurs trieurs



**1 300**  
opérateurs de collecte dont 85 % de coopératives et négociants agricoles



**350**  
industriels ou importateurs contributeurs



**23**  
collaborateurs A.D.I.VALOR



**8 500**  
points de collecte



## Collecte performance

**22 flux** gérés séparément, de la ferme à l'usine de recyclage

**93 000 tonnes** de plastiques et emballages usagés collectées soit **78%** des quantités mises en marché (+ 4 000 tonnes par rapport à 2021)

Taux de collecte de **40 % à 95 %** selon l'ancienneté du programme

Plus de **90 %** des quantités totales collectées sont recyclées

Plus de **70 %** des emballages mis en marché sont recyclés

**12 600 tonnes** de PPU et EPIU éliminées depuis 2001

**1,2 million de m³** transportés

Plus de **45 000 demandes** d'enlèvements

Près de **70 000 tonnes de CO<sub>2</sub>** évitées (soit l'équivalent des émissions de 32 000 véhicules pendant 1 an)



# ACCORDS-CADRES

Signature de l'accord-cadre entre A.D.I.VALOR et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Signature de l'accord-cadre entre A.D.I.VALOR et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

## Une filière volontaire et proactive, soutenue par les pouvoirs publics

Depuis 2003, les pouvoirs publics français apportent leur soutien à A.D.I.VALOR et à ses actionnaires, par la signature d'accords-cadres successifs et par un soutien technique et financier, via l'Agence de la transition écologique (ADEME), lors de la mise en place de nouvelles filières spécifiques.

### Prorogation de l'accord-cadre avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour la période 2021-2023

L'article 62 de la loi économie circulaire (loi AGECE) inscrit, depuis début 2020, le caractère spécifique de la filière de gestion des déchets de l'agrofourniture dans le paysage des filières de gestion de déchets, dites à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Fin 2020, la prorogation de l'accord-cadre avec Barbara Pompili, alors ministre de la Transition écologique, a été conclue. Elle complète l'accord initial de juillet 2016 et intègre les orientations la loi AGECE.

Elle prévoit :  
- La mise en place d'ici à 2023 d'une éco-modulation pour soutenir l'amélioration de l'éco-conception des emballages et produits plastiques utilisés en agriculture  
- Le soutien à la mise en place de 3 unités de recyclage sur le territoire français, concernant les films agricoles utilisés en maraîchage, les filets utilisés pour le conditionnement des fourrages et les grands récipients vrac (big-bags) utilisés pour le conditionnement des engrais et des semences

- Des expérimentations de solutions de réemploi ou de substitution en vue de la mise en place d'un indicateur de réemploi et de réutilisation.

Fin 2023, il sera temps de faire le bilan de cet accord-cadre et de s'accorder sur de nouveaux engagements pour que la filière soit encore plus efficiente.

Pour Christophe Grison : "Cette prorogation confirme le bien-fondé d'une approche spécifique pour le secteur agricole, qui responsabilise l'ensemble des acteurs de la filière."

### Prorogation de l'accord-cadre avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Julien Denormandie, alors ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR, ont signé, au Salon International de l'Agriculture 2022, la prolongation de l'accord-cadre de 2018 pour la période 2022-2024.

Durant cette période, la coopération entre les services du ministère et A.D.I.VALOR est renforcée et de nouveaux engagements sont pris, tels que :  
- Une meilleure prise en compte du critère de prévention et gestion des déchets de l'agrofourniture dans différents référentiels de certification

- La mise en place, auprès des établissements d'enseignement agricole, de journées de sensibilisation au tri, à la collecte et au recyclage des déchets de l'agrofourniture au niveau interrégional  
- Une étude sur la faisabilité de collecter des données sur le réemploi ou la réutilisation des déchets de l'agrofourniture dans le cadre de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA)  
- L'encouragement d'innovations et d'actions de développement qui visent à réduire les impacts environnementaux et économiques liés à la gestion des intrants en fin de cycle de vie.

Christophe Grison se réjouit que, dans le cadre du plan stratégique national, qui régira en France la PAC 2023-2027, le recyclage des déchets de l'agrofourniture sera pris en compte pour donner droit aux aides des "éco-régimes" : "L'économie circulaire rentre de plain-pied dans les politiques agricoles. Nous resterons attentifs à ce que nos efforts donnent une plus grande valeur ajoutée à nos productions. Les efforts des agriculteurs pour limiter et valoriser au mieux leurs déchets doivent être soutenus par les dispositifs d'aide actuels et futurs".

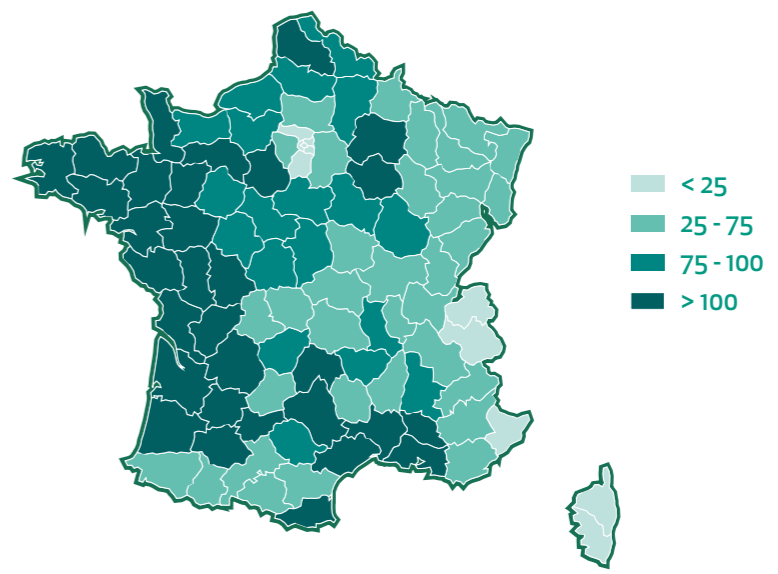




# TRI À LA SOURCE



Réseau de collecte par département



## Condition du succès de la performance de la collecte et du recyclage

A.D.I.VALOR s'adresse à l'ensemble des filières agricoles de production, y compris celles de l'agriculture biologique : élevage, viticulture, maraîchage, arboriculture et grandes cultures.

**- Les déchets dangereux :** Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables, Equipements de Protection Individuelle usagés, déchets d'effluents phytopharmaceutiques

Le périmètre de collecte s'élargit depuis plus de 20 ans et comprend maintenant la quasi-totalité des déchets de l'agrofour-niture issus d'une exploitation : plastiques et emballages usagés, équipements de protection individuelle, déchets phytophar-maceutiques, etc.

300 000 utilisateurs professionnels, agriculteurs et professionnels des espaces verts, trient à la source, préparent et apportent chaque année leurs plastiques et emballages usagés dans l'un des 8500 points d'apport mis à leur disposition par les 1 300 opérateurs de collecte partenaires d'A.D.I.VALOR.

A.D.I.VALOR intervient sur la collecte et le traitement de trois grands flux de déchets de l'agrofour-niture :

Grâce à la préparation et au tri à la source par les agriculteurs, sur leur exploitation, 22 types de déchets sont triés, collectés et valorisés séparément. C'est ce qui contribue au succès de la performance de la collecte et du recyclage.

**- Les emballages vides** ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences, des produits d'hygiène et œnologiques

**- Les plastiques usagés :** films d'élevage et de maraîchage, ficelles, filets balles rondes, filets paragrêle, gaines souples d'irrigation



22 types de déchets

## Collecte: 22 types de déchets triés, collectés et valorisés

Phytopharmacie	Fertilisants	Semences et plants certifiés	Hygiène et œnologie	Plastiques agricoles	
Bidons et fûts	Bidons et fûts	Big-bags	Bidons et fûts EVPHEL	Films de serre	Ensilage
Sacs et boîtes	Big-bags	Sacs papier	Bidons et fûts EVPOH	Films de semi-forçage	Enrubannage
EPIU	Petits sacs engrais		Bidons et fûts des autres élevages	Ficelles	Paillage clair
PPNU				Filets	Paillage couleur
				Filets paragrêle	Gaines souples d'irrigation

PPNU : Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables - EPIU : Équipements de Protection Individuelle Usagés  
 EVPHEL : Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier - EVPOH : Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène de la cave



# LOGISTIQUE EN FLUX SÉPARÉS

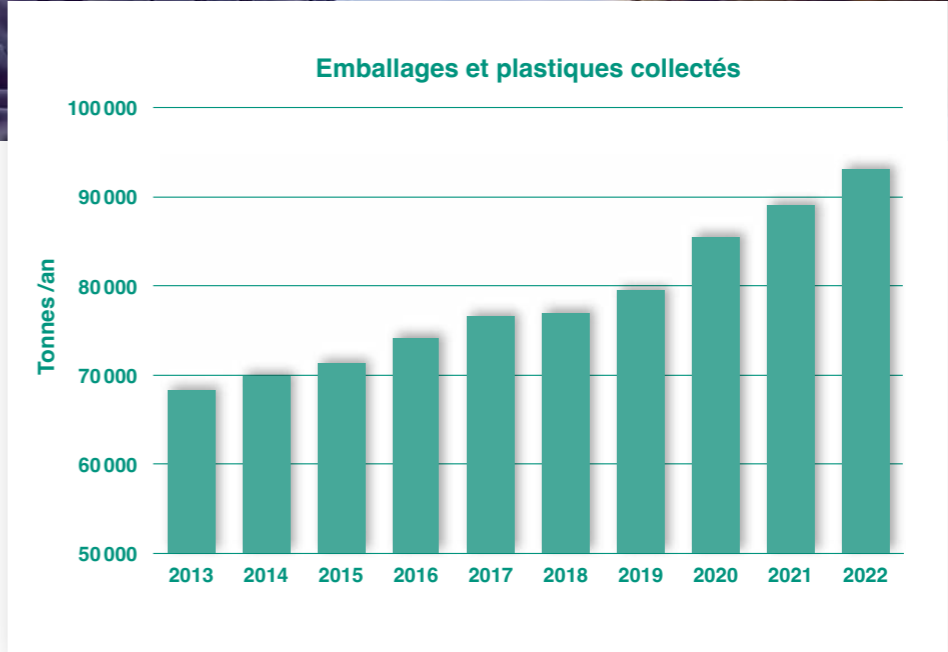
## Des déchets gérés en flux séparés pour une meilleure valorisation

Une fois les déchets triés et préparés, ils sont gérés en flux séparés pour optimiser leur valorisation.

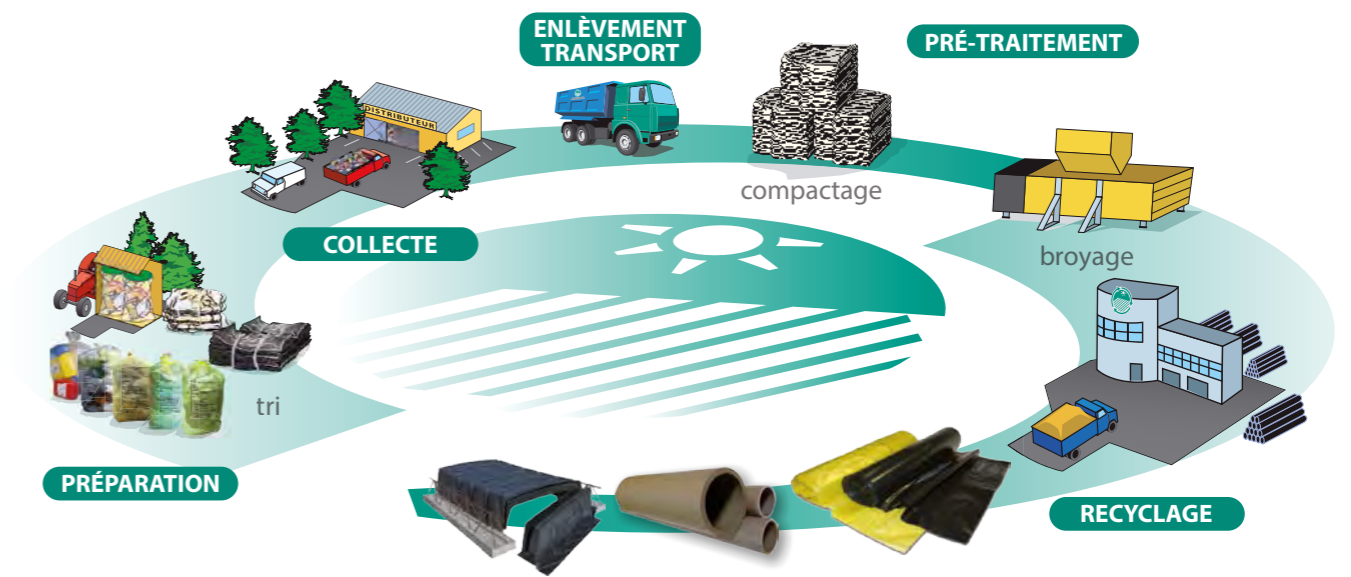
Après regroupement, les déchets sont enlevés par les **110 entreprises de l'environnement partenaires référencées par A.D.I.VALOR** (liste pp 58 - 59). Les déchets collectés sont transportés sur des plateformes de prétraitement à proximité, où ils font l'objet d'un tri complémentaire, d'un compactage (mise en balles) ou d'un broyage. Ils sont ensuite expédiés vers des sites de valorisation (recyclage, valorisation énergétique) ou d'élimination (incinération, stockage), en France ou dans l'Union européenne. Les sites de traitement localisés en France sont privilégiés pour respecter le principe de proximité et rendre la filière toujours plus efficace sur le plan environnemental et économique.

La convention signée entre A.D.I.VALOR et chaque opérateur de collecte garantit l'enlèvement et le traitement des produits en fin de vie dans le respect de la réglementation en vigueur, en privilégiant autant que possible le recyclage des matériaux collectés. **La traçabilité est assurée tout au long de la collecte et de la valorisation des déchets agricoles**, notamment par un usage systématique du bordereau de suivi des déchets, **du point d'enlèvement jusqu'au site final de traitement.**

Plus de **90%** des quantités collectées sont recyclées



## Le recyclage des déchets de l'agrofourrure

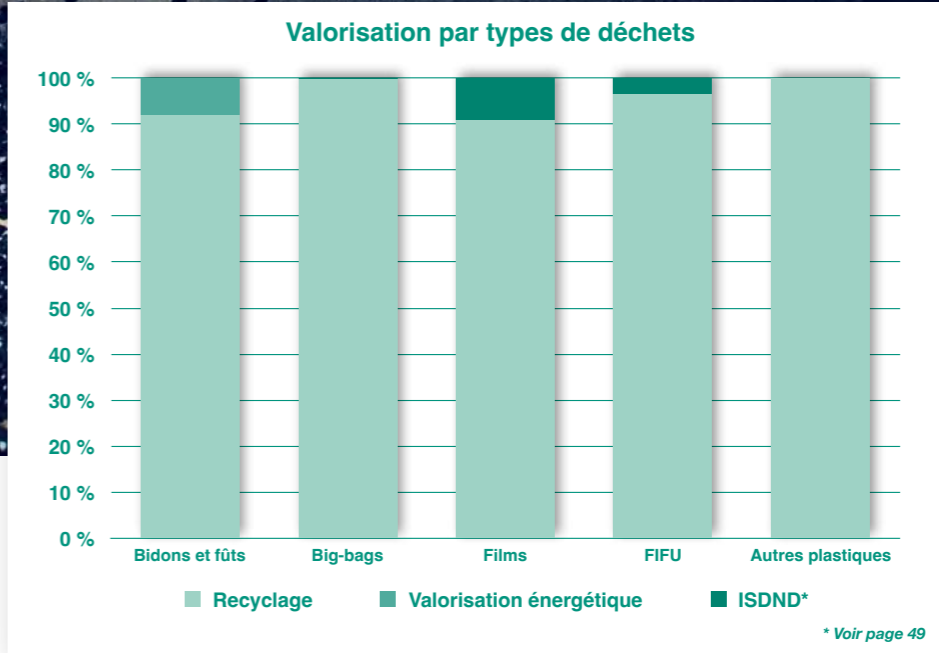
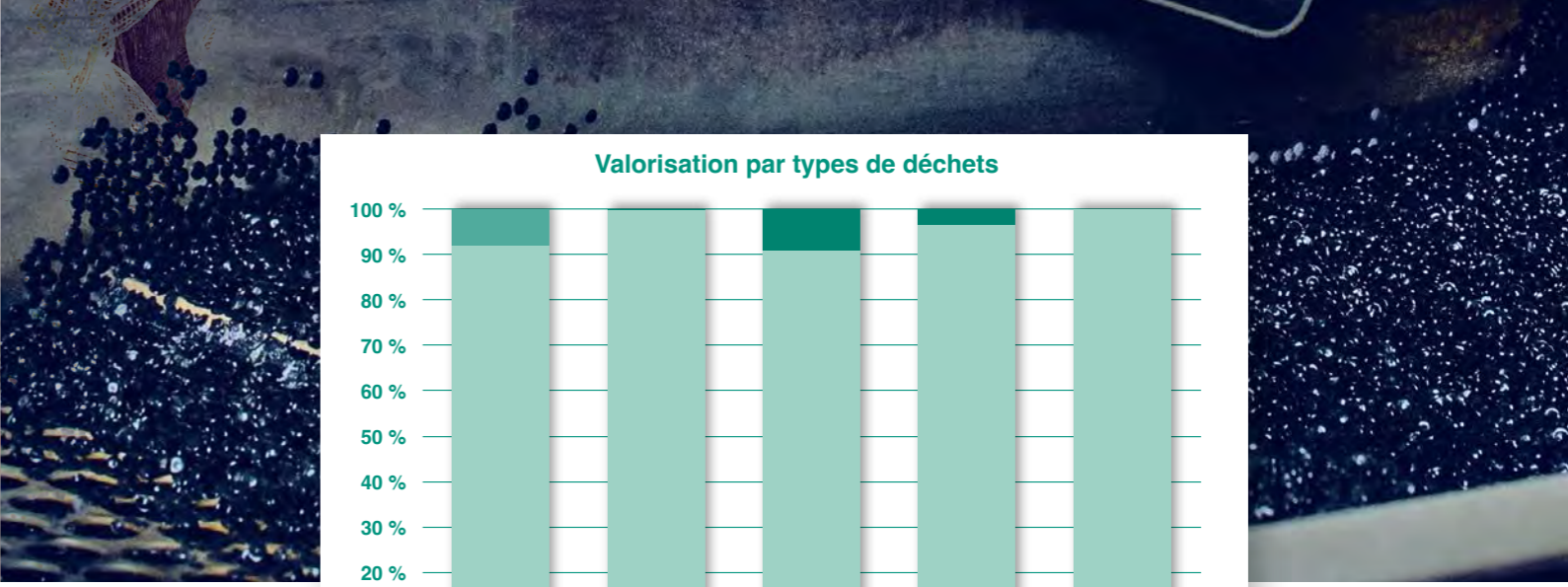


© A.D.I.VALOR





# RECYCLAGE



## Favoriser la circularité des emballages et plastiques agricoles

### Nous nous dirigeons vers le "100 % recyclé" !

Grâce à la préparation et au tri à la ferme par les agriculteurs et grâce à la gestion en flux séparés, de la collecte jusqu'à la valorisation, plus de 90 % des emballages et plastiques agricoles usagés collectés ont été recyclés en 2022. Et ce n'est pas fini !

Le démarrage de l'usine RecyOuest en septembre 2022, dédiée au recyclage des filets de conditionnement des fourrages et la mise en route opérationnelle en 2023 de l'usine Plasticlean, spécialisée dans le recyclage des films de paillage permettent d'avoir des solutions durables de recyclage sur ces types de déchets qui faisaient défaut historiquement.

Nous allons ainsi pouvoir faire encore augmenter le pourcentage des emballages et plastiques agricoles usagés recyclés et faire un pas de plus vers ce "100 %".

Les matières plastiques recyclées produites sont principalement à base de :

- Polyéthylène Basse Densité (PEBD) : films et gaines souples d'irrigation
- Polypropylène (PP) : big-bags et ficelles
- Polyéthylène Haute Densité (PEHD) : bidons, fûts, filets.

### Augmenter et relocaliser les capacités de recyclage en France

**L'intégralité des emballages et plastiques a été recyclée dans l'Union européenne, dont près de la moitié en France.**

A.D.I.VALOR et ses actionnaires ont engagé un programme ambitieux de création d'unités de recyclage en France pour augmenter et relocaliser des capacités de recyclage sur le territoire national :

- Plasticlean pour les films de paillage utilisés en maraîchage (en coopération avec le CPA)
- RecyOuest pour les filets plastiques utilisés pour le conditionnement des fourrages (en coopération avec le CPA)
- Novus pour les grands récipients vrac (big-bags) utilisés pour le conditionnement des engrais et des semences (en coopération avec SOVEEA)
- Neoplast pour les films agricoles utilisés en élevage (en coopération avec le CPA).
- L'extension de l'usine Suez à Landemont (49) pour les films agricoles utilisés en élevage également.

D'ici fin 2024, **40 000 tonnes** d'emballages et plastiques usagés supplémentaires seront recyclés sur le territoire français grâce à ces nouvelles unités.

### Éco-conception : améliorer la recyclabilité et incorporer plus de matières recyclées

Au vu du contexte environnemental et économique, inciter les fabricants à augmenter l'incorporation de matériaux recyclés dans les nouveaux produits est un défi majeur pour A.D.I.VALOR et ses actionnaires. Pour cela, A.D.I.VALOR :

- Sensibilise les industriels à l'évolution des coûts et aux contraintes techniques liées à la gestion de la fin de vie de leurs produits. Une cellule dédiée œuvre à améliorer la recyclabilité des produits.
- Travaille en étroite relation avec les recycleurs de matières plastiques et les fabricants de produits de l'agrofourmiture pour **favoriser l'incorporation de plastiques recyclés dans les emballages et les plastiques neufs**. Un groupe de travail transversal a été lancé avec ARES, COVADA, CPA, SEPH et SOVEEA dédié à la mise en place d'une éco-modulation de l'éco-contribution. Cette éco-modulation vise à favoriser les emballages et plastiques mono matériaux, à limiter la présence de matériaux perturbateurs du recyclage et a incité à l'incorporation de matière recyclée. Ce dispositif d'incitation financière a été présenté aux industriels en 2021 et est opérationnel déjà sur l'année 2023.

## Que deviennent les déchets collectés ?





# COMMUNICATION ET FORMATION

## Valoriser le travail de tous les acteurs de la filière de recyclage

A l'occasion de ses 20 ans, A.D.I.VALOR franchit un cap en matière de communication et valorise à plus grande échelle les efforts de toute la filière de recyclage :

### Présence inédite au Salon International de l'Agriculture 2022 pour sensibiliser le grand public

- Pendant toute la durée du Salon, l'exposition photos "Recycler, c'est dans ma nature" a mis en lumière celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour donner une seconde vie à leurs déchets agricoles. A travers une série de 30 portraits, l'exposition a valorisé l'engagement des acteurs agricoles qui trient, collectent et recyclent au quotidien et font de cette filière une filière d'excellence
- En miroir de l'exposition-photos, A.D.I.VALOR a accueilli sur son stand à l'entrée du hall 4, de très nombreux visiteurs : étudiants, grand public, institutionnels, politiques et médias A.D.I.VALOR a par ailleurs fourni plus de 14 000 sacs-poubelles marqués "Bravo les agriculteurs", visibles de tous les visiteurs du Salon ainsi que 3 bancs fabriqués à partir de plastiques agricoles recyclés, pour le repos des visiteurs.

### Relations presse

A.D.I.VALOR maintient un lien avec la presse agricole spécialisée et grand public toute l'année.

Parmi les actions :

- Organisation d'un voyage de presse terrain en février 2022 dans le Maine-et-Loire (49)

pour faire découvrir aux médias le recyclage des plastiques agricoles usagés, de l'exploitation jusqu'au site de recyclage. 14 journalistes mobilisés avec 25 retombées presse

- Organisation d'une conférence de presse à l'occasion du vernissage de l'exposition photos au Salon. 9 journalistes mobilisés avec 22 retombées presse
- Rencontres sur le stand et organisation d'interviews. Au total, 35 journalistes ont été mobilisés autour des 20 ans, toutes actions confondues.

### Réseaux sociaux

Depuis septembre 2021, A.D.I.VALOR déploie une stratégie réseaux sociaux sur Facebook, LinkedIn, Twitter et Youtube. Cette présence a pour objectif de contribuer à valoriser l'engagement et de soutenir les partenaires de l'écosystème d'A.D.I.VALOR : agriculteurs, distributeurs, industriels et autres parties prenantes alliées (administrations, instituts techniques, enseignants, élus, ...). C'est aussi l'occasion de renforcer la présence d'A.D.I.VALOR en tant que structure experte de référence sur les questions de recyclage plastique et d'économie circulaire en agriculture. Fin 2022, A.D.I.VALOR comptabilisait plus de 2 700 abonnés tout réseau social confondu.

### Campagnes de sensibilisation sur le tri et le recyclage

Pour continuer à améliorer les performances de collecte et de recyclage,

A.D.I.VALOR sensibilise et accompagne l'ensemble des acteurs. Elle met en place des outils et des actions de formation et de sensibilisation sur la prévention, le tri et le recyclage, à destination des agriculteurs, des opérateurs de collecte, des conseillers et prescripteurs et des jeunes en formation. **Sensibiliser les futurs agriculteurs au tri de leurs déchets d'activité.**

A.D.I.VALOR a initié un projet pilote de sensibilisation des élèves de l'enseignement agricole sur le tri et le recyclage des déchets d'activité agricole intitulé "Moi, je recycle !". Plus de 35 parcours pédagogiques ont été installés au sein des exploitations agricoles des établissements.

### Inciter les agriculteurs à bien gérer leurs déchets sur l'exploitation.

A l'occasion du SPACE et du Sommet de l'Elevage, A.D.I.VALOR est allé à la rencontre des exploitants et partenaires de la filière pour recueillir leurs remarques et besoins, rappeler les consignes de préparation et parler du recyclage.

### Former des personnels de collecte.

Afin d'assurer un contrôle de la qualité des déchets sur les points de collecte, puis tout au long de la chaîne logistique, A.D.I.VALOR a poursuivi la formation des agents de collecte et des personnels de ses sous-traitants (chauffeurs, opérateurs de presse...). En 2022, directement sur site ou à distance, 600 agents de collecte et 40 prestataires sous-traitants ont ainsi été formés par A.D.I.VALOR aux consignes de contrôle des déchets.



## Des outils pratiques sur les collectes, déployés dans tous les territoires

### Informier au mieux les acteurs de la collecte

De nombreux documents d'information (dépliants, plaquettes, consignes de collecte, etc.) sont régulièrement publiés pour informer les partenaires sur les collectes. Ces documents sont accessibles et expédiés gratuitement aux partenaires, via un catalogue "en ligne". En 2022, environ **780 expéditions** ont ainsi été réalisées auprès d'environ **560 partenaires**, soit près de **285 000 documents** (dépliants, affiches) distribués.

### Un service d'outils personnalisés

Les partenaires peuvent obtenir gratuitement et simplement sur Internet des modèles de dépliants, de posters ou de bandeaux Internet à ajuster avec les dates de collecte, sites, périmètre, consignes... Ils peuvent également demander la réalisation de documents personnalisés à leur image et à leur mode de collecte. **170 opérateurs ou territoires** ont bénéficié de ce service en 2022, représentant **330 maquettes personnalisées**.

- Des kits de signalétique pour mieux visualiser et organiser les zones de collecte. Près de 1 300 panneaux ont ainsi été diffusés en 2022.

- **Le site internet**, régulièrement mis à jour, permet de faciliter l'accès aux instructions de tri et aux informations de collecte : version consultable à tout moment sur tous supports, présentation dynamique et ludique des consignes de préparation des déchets et carte interactive pour localiser les points d'apports de déchets sur tout le territoire. En 2022, le site a comptabilisé **945 000 utilisateurs**, **82 000 visites uniques** et **192 000 pages vues**.

- Des outils en ligne :

- Plus de 150 articles ont été diffusés via la newsletter "L'ACTU A.D.I.VALOR", à plus de 15 860 abonnés rendant compte de l'actualité de la filière, de ses contributeurs et de ses partenaires. Plusieurs articles sont régulièrement repris dans la presse professionnelle agricole et sur les moteurs de recherche
- **L'extranet A.D.I.VALOR** est, pour les distributeurs partenaires, une véritable boîte à outils pour préparer, organiser, communiquer et gérer les collectes
- **Un flash technique** est diffusé tous les mois afin d'informer des évolutions pratiques de la filière.

### Expliquer et valoriser la filière auprès du milieu agricole

A.D.I.VALOR a poursuivi et développé ses campagnes d'information dans la presse et sur les principaux sites internet agricoles, ce qui a permis de sensibiliser les agriculteurs à la bonne gestion des plastiques et emballages usagés : 15 annonces ont ainsi été diffusées dans 10 supports presse pour un total de près de 480 000 exemplaires. 3 encartages ont été réalisés dans 2 supports représentant 42 000 documents. 16 000 newsletters comportant des bannières ou habillage ont été diffusées. Les bannières et pavés internet ont été vus 2 765 000 fois.

En parallèle, une dizaine de communiqués de presse ont été diffusés, deux temps forts ont été organisés avec les médias (voyage de presse terrain en amont du Salon International de l'Agriculture), une conférence de presse autour de l'exposition photos. **50 journalistes** ont été mobilisés et on compte près de **260 retombées presse** toute l'année.



# LA FERME FRANCE CHAMPIONNE DU MONDE

## Une filière française exemplaire pour l'Europe

### La performance de la France est une référence

La France est le seul pays au monde à disposer d'une organisation ayant atteint une performance aussi élevée de collecte pour les principaux déchets d'agrofourmiture :

- La France est le seul pays à disposer, via A.D.I.VALOR, d'un éventail aussi large de solutions pour la collecte et la valorisation des emballages, des plastiques usagés et des déchets dangereux issus de l'activité des exploitations agricoles
- En Europe, la France est le seul État membre à avoir mis en place des filières de collecte et de recyclage couvrant l'ensemble des plastiques agricoles. Seules la France, la Belgique, l'Allemagne et la Roumanie disposent également d'un système pérenne de récupération des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU)
- A l'international, la France est en tête avec la Belgique et le Brésil où plus de 90 % des bidons plastiques vides de produits phytopharmaceutiques sont collectés.

Lors de signature de la prolongation de l'accord-cadre de 2018 au Salon International de l'Agriculture 2022 pour la période 2022-2024, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a déclaré que :  
*"Depuis 20 ans, A.D.I.VALOR n'a cessé de progresser en matière de gestion des déchets d'agrofourmiture, et affiche aujourd'hui un taux de 90 % de recyclage des emballages vides et des plastiques usagés collectés."*

*C'est remarquable. Nous sommes fiers aujourd'hui de savoir que la Ferme France est exemplaire en Europe, et plus largement dans le monde, en matière de gestion des déchets. Un grand merci donc à A.D.I.VALOR pour cela !"*

### Un savoir-faire partagé au niveau européen

Le savoir-faire de la France en matière de gestion des déchets de l'agrofourmiture fait donc référence tant au niveau européen que mondial. En effet, A.D.I.VALOR :

#### - Partage et valorise ce savoir-faire avec d'autres pays membres de l'Union européenne

A.D.I.VALOR est membre d'EPRO, association européenne des organismes experts en charge de la gestion de systèmes de collecte et la valorisation des emballages plastiques, regroupant 19 organisations dans 16 pays. Il s'agit d'un forum unique d'échanges et d'études entre les différents membres.

- **Participe aux travaux du groupe de travail "Agriculture" de la Circular Plastics Alliance**, initiative européenne lancée par la Commission Européenne, qui vise à augmenter l'incorporation des matières plastiques recyclées.

- **Soutient les actions de l'association APE Europe**, créée à l'initiative du CPA\*, qui vise à soutenir la mise en place d'organisation nationale de collecte pour les plastiques agricoles dans les différents états membres.

- **A participé activement à l'élaboration de la "stratégie européenne de la plasticulture"**, présentée à la Commission Européenne par APE Europe. Elle veut contribuer à être un modèle européen pour la gestion durable de la fin de vie des plastiques agricoles. Elle participe ainsi à la communauté de la plasticulture pour relever les défis environnementaux liés aux plastiques dans l'agriculture. Pour Bernard Le Moine, président de l'APE Europe et délégué général du CPA\*, *"L'objectif 0 plastique dans la nature et 100 % recyclé est une ambition réaliste dans tous les pays européens. Cette feuille stratégique capitalise largement sur les 12 ans d'expérience acquise en France avec A.D.I.VALOR, qui fait aujourd'hui référence en Europe"*.



- **A contribué aux travaux de la FAO**, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a publié en décembre 2021 un rapport présentant les résultats d'une étude sur l'usage du plastique agricole dans le monde. La FAO appelle à l'action pour un emploi durable du plastique en agriculture et cite A.D.I.VALOR en exemple !

\*Le CPA (Comité des Plastiques en Agriculture) est actionnaire d'A.D.I.VALOR

# DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER

Depuis sa création, A.D.I.VALOR intervient dans les départements d'outre-mer en apportant un soutien financier et une assistance technique (formation, transfert de savoir-faire aux acteurs locaux). Des opérations pilotes ont contribué à préciser les modalités d'organisation de collectes dans les différents départements.

A.D.I.VALOR a réalisé en 2014, à la demande du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, du ministère des Outre-mer, du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de l'ADEME, une **étude préalable à la mise en place de systèmes pérennes de collecte et d'élimination des déchets issus des exploitations agricoles** dans les cinq DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, La Réunion).

Cette étude avait pour objectif de réaliser un diagnostic complet de la situation et de formuler des recommandations pour mettre en place ces systèmes de collecte dans chaque DROM. A l'issue de ces travaux, la mise en place d'organisations locales a été privilégiée par les parties prenantes à la Réunion, en Guadeloupe et en Martinique avec la création d'un organisme dédié :

- ECO AGRI à La Réunion en 2017
- AGRIVALOR en Guadeloupe en 2018
- ECODIAM en Martinique en 2020.

**Au Salon International de l'Agriculture 2023, A.D.I.VALOR et les DROM ont renforcé leurs partenariats** afin que ces derniers intègrent progressivement le fonctionnement national d'A.D.I.VALOR :

- ECODIAM a signé la convention cadre d'A.D.I.VALOR et vise un taux de collecte de 75 % d'ici à 2026.
- ECO AGRI, AGRIVALOR ainsi que les Chambre d'agriculture de Guyane et de Mayotte ont signé une lettre d'intention et s'engagent à intégrer le processus d'ici à 2024.

Concernant les plastiques agricoles, le Comité français des Plastiques en Agriculture pilote depuis 2018 le projet BIODOM qui vise à mettre au point des paillages biodégradables pour les cultures en conditions tropicales. Des essais ont été mis en place sur les cultures de l'ananas, du melon et de la tomate avec le concours des acteurs de la Réunion et de la Guadeloupe et avec l'appui de l'INRAE de Montpellier et de l'INRAE Antilles Guyane.



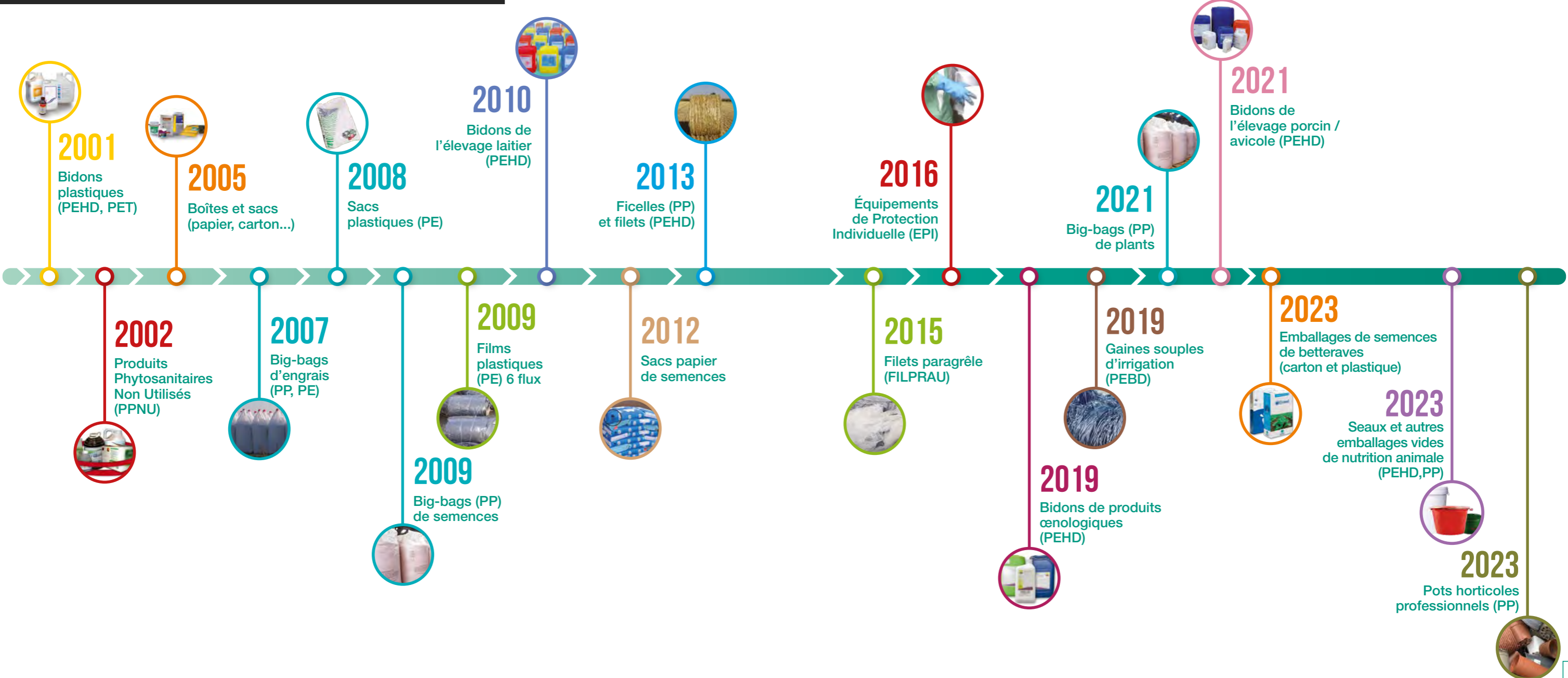


# PROGRAMMES ET DÉVELOPPEMENTS EN COURS

Tout savoir sur l'évolution  
des programmes  
de collecte,  
leurs fonctionnements  
et leurs enjeux



# PROGRAMMES ET DÉVELOPPEMENT EN COURS





# BIDONS ET FÛTS

## EMBALLAGES

### Produits de protection et de nutrition des plantes

#### 90 % des emballages collectés

Ces emballages ont contenu des produits de protection des plantes (utilisés en culture conventionnelle et en agriculture biologique), des biostimulants ou des fertilisants liquides destinés à protéger et à nourrir les plantes cultivées. Ce programme a été le premier mis en place lors de la création d'A.D.I.VALOR en 2001, à l'initiative de l'U.I.P.P (devenu aujourd'hui Phyteis). Il est aujourd'hui piloté par A.D.I.VALOR et la société COVADA, filiale de Phyteis. En 2022, le taux de collecte s'élève à 90 %.

Ces emballages vides sont regroupés et mis en balles sur des plateformes de regroupement, avant d'être expédiés vers des installations de recyclage dédiées. Les emballages sont broyés, lavés puis extrudés. 91 % des bidons collectés ont été recyclés en 2022. Ils ressortent sous forme de granulés de PEHD (Polyéthylène Haute Densité recyclé), qui sont utilisés par l'industrie de la plasturgie en remplacement de matière plastique vierge, contribuant ainsi

à l'émergence d'une économie circulaire, plus économe en ressource.

Par ailleurs, 12 % des emballages des produits de protection des plantes sont en papiers ou cartons. Pour ce flux, collecté sélectivement, le taux de collecte est nettement plus faible et estimé aux alentours de 52 %.

### Produits d'hygiène de l'élevage laitier

#### 90 % des bidons vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier collectés

Les produits concernés sont utilisés par les éleveurs laitiers pour le nettoyage et la désinfection du matériel de traite et pour l'hygiène de la mamelle. 1 200 tonnes d'emballages sont à collecter chaque année, principalement des bidons de 10 à 60 litres composés de PEHD (Polyéthylène

Haute Densité). Cette initiative, pilotée en coopération avec la Société SEPH (Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène) est soutenue par le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL), la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL), la Fédération Nationale de l'Industrie Laitière (FNIL) et la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL). Les volumes collectés sont en progression

constante depuis la mise en place de ce programme en 2010. Pour 2022, plus de 1 000 tonnes d'emballages vides ont ainsi été collectées. En 2022, le taux de collecte s'élève à 90 %. Les éleveurs laitiers sont pleinement engagés dans la collecte de ces emballages, notamment au travers de la charte des bonnes pratiques d'élevage. 98 % des emballages collectés ont été recyclés en 2022.

### Produits œnologiques et d'hygiène de la cave

#### 67 % des emballages des caves vinicoles collectés

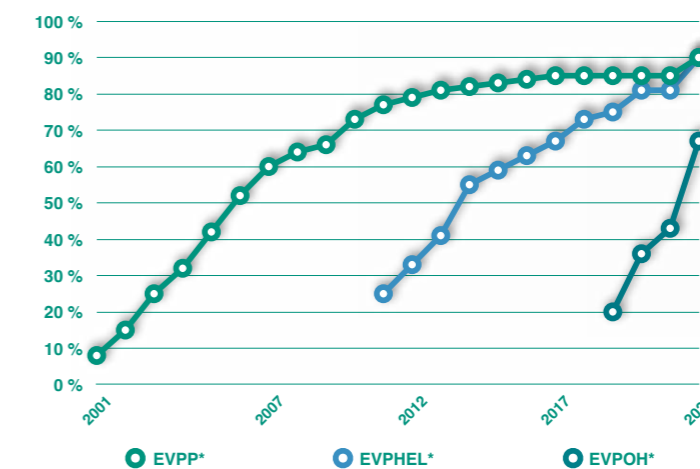
Ces emballages sont destinés au conditionnement et vinification des produits œnologiques (solutions sulfureuses, enzymes, produits de vinification...) et d'entretien de la cuverie et

des canalisations. Ce sont majoritairement des bidons de 10, 20 ou 60 litres PEHD (Polyéthylène Haute Densité) et de couleurs variées. Cette initiative est pilotée par A.D.I.VALOR et Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène (SEPH), avec l'appui d'Oenoppia et de l'ensemble de la profession viti-vinicole.

Les premières collectes ont démarré en janvier 2019 et la quantité d'emballages vides à collecter annuellement est estimée à 300 tonnes. Plus de 200 tonnes ont été collectées en 2022, soit 67 % des quantités totales. Sur le front du recyclage, 97 % des emballages collectés ont été recyclés.



Évolution des taux de collecte



\* Voir page 49



*Je suis viticulteur en Champagne dans la petite montagne de Reims. Recycler mes déchets est un geste naturel ! Sur mon exploitation, je gère et trie des emballages vides de produits phytopharmaceutiques, des produits œnologiques, des sacs d'engrais, des équipements de protection individuelle usagés et des produits phytopharmaceutiques non utilisables.*

*Dans ce territoire, la collecte des emballages vides est permanente. Le service de collecte des déchets pour recyclage a toujours été proposé par mon distributeur.*

**Benjamin Maillart**

En coopération avec



À gauche Gaël Denizart, Responsable du pôle performance collecte A.D.I.VALOR  
À droite Benjamin Maillart



# BIG-BAGS

## EMBALLAGES



### Big-bags d'engrais et de semences

#### 94 % des big-bags usagés collectés

Les big-bags sont des **emballages souples** ("Grands Récipients Vrac Souples" ou GRVS), à base de polypropylène et polyéthylène, **utilisés pour le conditionnement des engrais et des semences certifiées.**

Le programme de collecte **a démarré en 2007 pour les big-bags d'engrais, en 2009 pour les big-bags de semences et en 2021 pour les big-bags de plants de pommes de terre.** Il est piloté par A.D.I.VALOR en coopération avec la Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements (SOVEEA) et l'Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences (ARES).

Après utilisation, les big-bags sont préparés par l'utilisateur en fagots de 5 à 10 unités puis déposés au point d'apport. Une fois collectés, ils seront mis en balles et stockés, avant d'être expédiés vers des unités de recyclage.

La matière plastique régénérée issue des big-bags est utilisée dans la fabrication d'éléments de construction pour le bâtiment. 5 big-bags permettent ainsi la fabrication de 5 hourdis (plancher isolant) pour le bâtiment. Plus de 8 800 tonnes de big-bags ont été collectées en 2022.

Le taux de collecte, estimé à 94 %, reste stable par rapport à 2021. 100 % des big-bags collectés ont été recyclés en 2022.

#### Création d'une unité de recyclage

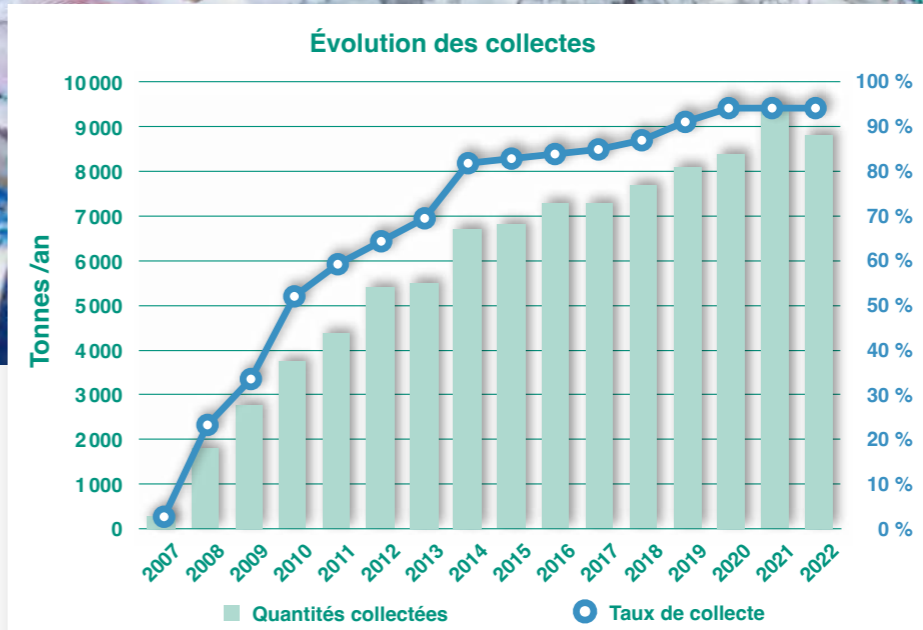
La priorité d'A.D.I.VALOR, appuyé par SOVEEA et ARES, est de soutenir la création d'une première unité de recyclage des big-bags en France, ainsi que de nouvelles applications pour l'utilisation du plastique recyclé.

L'appel à manifestation d'intérêt lancé par A.D.I.VALOR fin 2019 permet d'envisager la construction d'une nouvelle unité de recyclage en France, NOVUS, qui devrait être opérationnelle fin 2023.

Cette unité sera capable de valoriser près de 10 000 tonnes de polypropylène souple (big-bags agricoles ou issus d'autres secteurs d'activité).



En coopération avec



*Mon exploitation est située à Coursan dans l'Aude, en Occitanie. Je cultive des melons, asperges, artichauts, courges, céréales et vignes sur plus de 500 ha. J'ai des emballages vides de produits phytosanitaires et des big-bags d'engrais que je rapporte à ma coopérative selon la période de collecte définie. Quant à mes plastiques de maraîchage et mes gaines goutte à goutte, ils sont directement enlevés sur mon exploitation grâce à une convention passée avec A.D.I.VALOR.*

*Les premiers enlèvements remontent à 2010. Fonctionner avec A.D.I.VALOR permet de gérer plus facilement mes déchets et notamment les gros volumes. Après les récoltes, nous retirons les plastiques de nos parcelles en les secouant au maximum pour retirer la terre et les débris végétaux. Nous les stockons sur une parcelle dédiée et faisons la demande d'évacuation à A.D.I.VALOR. Le transporteur intervient quelques jours après pour charger ces plastiques.*

Séverine Canguilhem



À gauche Charlene Ducrey Conseillère collecte chez A.D.I.VALOR  
À droite Severine Canguilhem



# SACS PAPIER

EMBALLAGES



## Sacs de semences certifiées

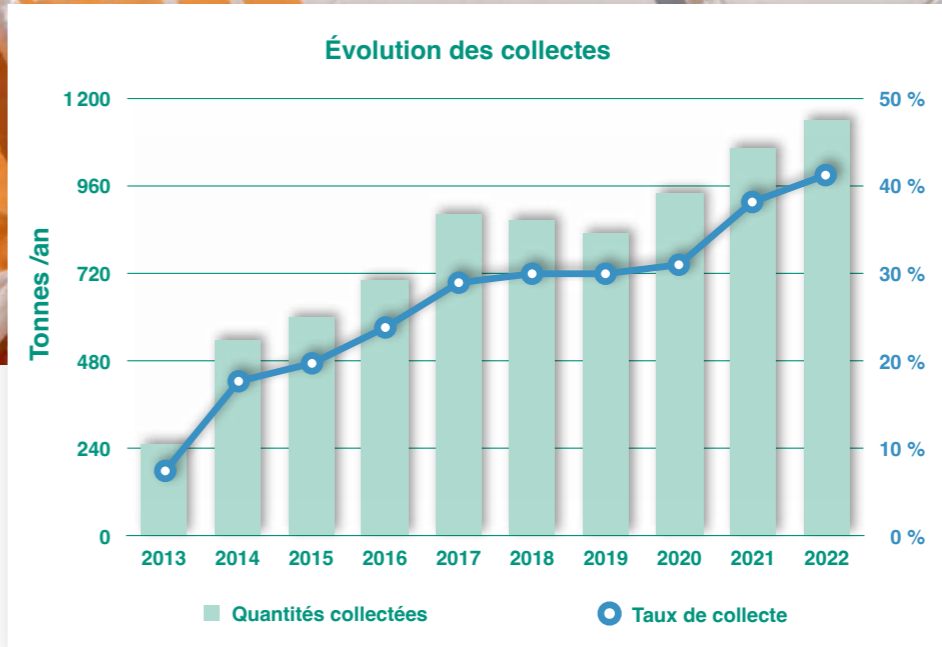
**41 % des sacs papier sont collectés**

Ces emballages sont utilisés pour le **conditionnement des semences certifiées** (céréales, maïs, tournesol, colza, espèces fourragères et potagères, etc.) produites et commercialisées selon des cahiers des charges très précis. Ce programme est piloté par A.D.I.VALOR depuis 2012, en coopération avec l'Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences (ARES), créée à l'initiative de l'Union Française des Semenciers (UFS).

Le gisement de sacs de semences en papier usagés s'élève à près de 2 800 tonnes par an. Avec un taux de collecte de 41 % en 2022 (+ 10 points par rapport à 2020), le programme a permis de collecter au total 1 139 tonnes de sacs usagés, soit plus de 78 tonnes supplémentaires. Les sacs en papier collectés sont recyclés pour fabriquer des couches de protection

de panneaux isolants ou valorisés comme combustibles de substitution en cimenterie. A ce jour, n'est pas pris en compte, la réutilisation de ces sacs comme sacs poubelles dans les exploitations agricoles.

En coopération avec



*Je suis éleveur en GAEC à Plélan-le-Grand en Ile-et-Vilaine (35) et travaille avec 3 associés.*

*Nous avons 140 vaches laitières en bio et 150 hectares de terres cultivées et prairie. Depuis plus de 6 ans, je gère et trie des sacs papiers, des films d'enrubannage et des ficelles et filets (FIFU).*

*Concernant mes sacs de semences, je trie et prépare chaque année entre 100 et 150 sacs sur la ferme, avant de les apporter chez AGRIAL.*

**Yoann Pegaut**



À gauche Yoann Pegaut  
À droite Aubert Baumard, Conseiller collecte chez A.D.I.VALOR



# FILMS

# PLASTIQUES

## Films plastiques d'élevage et de maraîchage

### De nouvelles perspectives pour le recyclage des films agricoles

Les films plastiques sont utilisés en agriculture à des fins de **protection des cultures maraîchères ou pour la bonne conservation des fourrages en élevage**. Ils sont composés quasi exclusivement de Polyéthylène Basse Densité (PEBD).

Le programme de collecte d'A.D.I.VALOR est soutenu par les fabricants de films plastiques via l'initiative "Agriculture, Plastique et Environnement" (APE), piloté par le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA). La quantité totale de films usagés à collecter est estimée à **72 000 tonnes par an**, qui se répartit comme suit :

- Élevage - ensilage, enrubannage 49 000 tonnes
- Maraîchage - films de serre hors paillage 13 000 tonnes
- Maraîchage - films de paillage 10 000 tonnes

Les Films Agricoles Usagés (FAU) sont collectés en flux séparés pour être recyclés et utilisés pour la fabrication de sacs poubelles ou d'autres films (agricoles et autres secteurs d'activité comme le bâtiment).

### La collecte des films d'élevage toujours en augmentation

Avec environ 40 000 tonnes collectées en 2022 (+ 5 000 tonnes en un an), les quantités de films d'élevage usagés continuent à croître. Le taux de collecte moyen atteint 82 %. Près de 100 % des films plastiques collectés auprès des éleveurs ont été recyclés.

### Un taux de collecte et de recyclage élevé pour les films de couverture utilisés en maraîchage

10 000 tonnes de films de serre et petits tunnels utilisés en cultures maraîchères, soit près de 85 % des quantités à récupérer, ont été collectées et intégralement recyclées en 2022. Une partie des films de serre est collectée et valorisée via d'autres filières spécifiques ou collecteurs privés.

Les films de paillage sont largement utilisés en culture maraîchère du fait de leur utilité technique (accélération de la maturité des plantes, lutte contre les mauvaises herbes) et environnementale (économie d'eau, diminution du recours aux produits phytopharmaceutiques).

Lors de leur enlèvement au champ, ces films, de faible épaisseur et en contact avec le sol, présentent des taux de souillure importants, parfois au-delà de 50%. Cela est lié à un taux d'humidité élevé et à la présence de terre, de sable et de végétaux.

Compte tenu de l'absence d'unités de recyclage disponibles en France et en Europe, l'élimination en Installation de Stockage pour Déchets non Dangereux (ISDND) des films de paillage agricole usagés était jusqu'alors la seule solution de traitement possible.

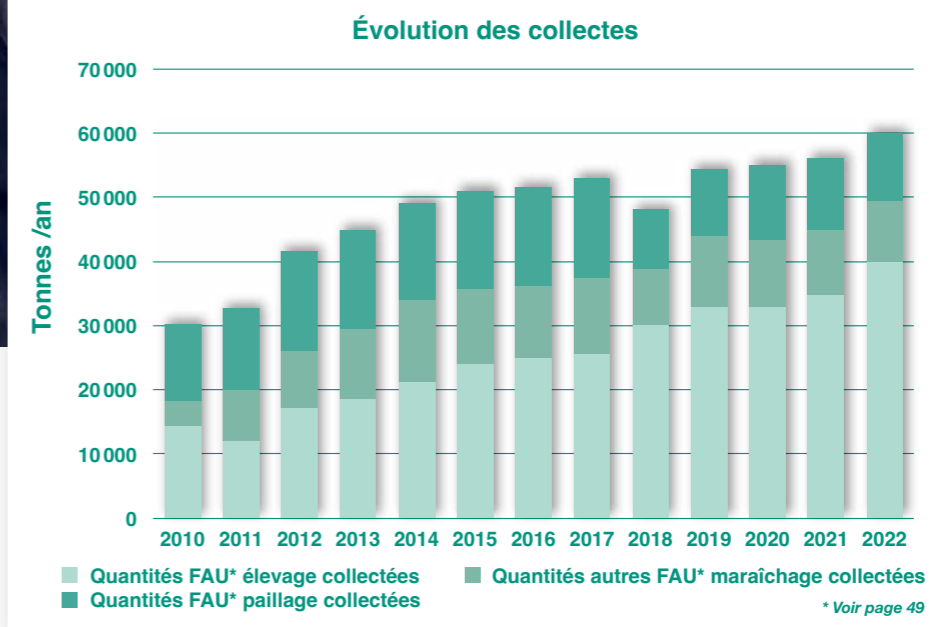
### Un recyclage des films plastiques de maraîchage en France avec Plastiqueclean

L'appel à projet Cleanflex, lancé en 2019 avec le soutien du CPA, visait à la création d'une unité de prétraitement (broyage - nettoyage) spécifiquement conçue pour le recyclage des films de paillage. C'est la société Plastiqueclean, filiale du groupe CALVET, qui portera ce projet.

Avec une capacité de plus de 10 000 tonnes par an, la nouvelle unité sera en mesure de recycler la majeure partie de ces films utilisés en France en 2023.

Plastiqueclean a mis au point un procédé industriel innovant qui assure un nettoyage intensif et efficace des films de maraîchage les plus souillés, en vue de leur recyclage. La ligne comprend une étape de broyage, de lavage et de séchage, puis de conditionnement des flocons en balle filmée. Le recyclage de ces plastiques usagés réduit ainsi l'utilisation de matière vierge et les impacts sur l'environnement.

En coopération avec



### Plastiqueclean est la première usine française conçue pour le nettoyage des films de paillage agricole en vue de leur recyclage.

Ce projet pilote devrait être dupliqué dans d'autres pays européens, gros utilisateurs de films plastiques en cultures maraîchères. Plastiqueclean produira des plastiques recyclés à base de PEBD (Polyéthylène Basse Densité), qui se présentent sous forme de flocons, conditionnés en balles housées. Ces matières pourront être directement compressées ou extrudées par des plasturgistes. Compte tenu de leur extrême pureté, elles pourront être incorporées lors de la production de films plastiques neufs.

### Un plan d'actions R&D complémentaire

Par ailleurs, A.D.I.VALOR et le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) ont engagé à moyen terme, un plan d'actions visant à :

- Réduire le taux de souillure au champ avec la mise au point de nouvelles machines de dépose développées dans le cadre du programme RAFU 2 (Recyclage Agriculture et Films Usagés). Ces machines sont de plus en plus utilisées sur les cultures de carotte. Elles sont également en cours de développement sur le melon, l'échalote, la salade et la pomme de terre
- Soutenir le développement de films biodégradables qui peuvent remplacer des films dit "conventionnels" et qui présentent l'avantage de se dégrader une fois enfouis dans le sol.

Mon exploitation est basée en Nouvelle-Aquitaine, en périphérie de Bordeaux sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles (EARL les Jardins de Saint Cyprien). Je cultive des légumes de pleins champs sur 6 hectares. Je suis investie dans le tri des déchets depuis plus de 10 ans et gère des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) et des Films Agricoles Usagés (FAU) en maraîchage.

Au-delà du cahier des charges, je suis très concernée par la gestion des déchets et le fais par bonne conscience. Nous sommes en zone péri-urbaine, nous nous devons de mener une agriculture "propre".

Lorsque je termine un bidon ou lorsque je change mes couvertures de tunnels et paillage, je demande à mon distributeur (ETS MEDAN) les dates de reprise et je stocke en intérieur en attendant la collecte.

Marine Boyer

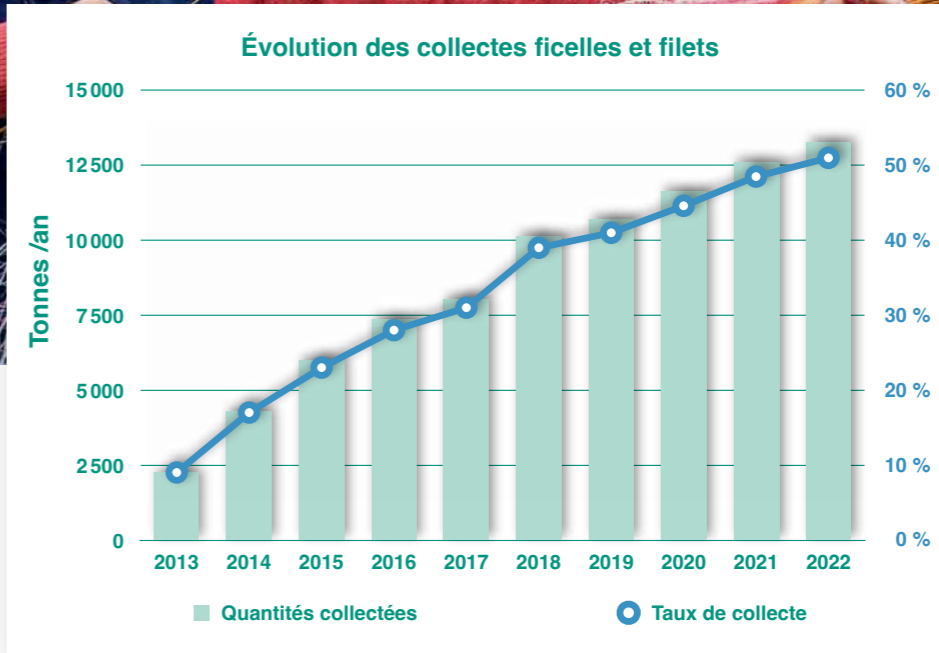


À gauche Marine Boyer  
À droite Léo Rousseau, Conseiller collecte chez A.D.I.VALOR



# FILETS BALLEES RONDES ET FICELLES

PLASTIQUES



## Ficelles plastiques

### Les collectes continuent à progresser

Ce programme a débuté en 2013. Il est piloté par A.D.I.VALOR dans le cadre de l'initiative APE (Agriculture, Plastique et Environnement), en coopération avec le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA). Les ficelles plastiques en polypropylène sont principalement utilisées pour le conditionnement des fourrages et pour le palissage de la vigne et comme tuteur en cultures sous serre (tomate par exemple). Constitués de polyéthylène, les filets plastiques sont utilisés par les éleveurs pour faciliter le bottelage en balles rondes.

Il convient de trier et de collecter séparément les ficelles et les filets balles rondes dans la perspective de les recycler correctement. Chaque année, près de 15 000 tonnes de ficelles et 11 000 tonnes de filets sont à collecter, auprès de plus de 100 000 éleveurs. **13 200 tonnes de ficelles et filets balles rondes ont été collectées en 2022**, soit une augmentation de 640 tonnes par rapport à 2021.

Le taux de collecte moyen est estimé à 51 %, soit une augmentation de 3 points par rapport à 2021. 100 % des ficelles collectées en 2022 ont été recyclées. Les matières plastiques issues du processus de régénération sont utilisées pour la fabrication de nouvelles ficelles agricoles éco-conçues ou bien de pièces mécaniques telles que des raccords de canalisation pour le bâtiment.

## Filets balles rondes

### Une nouvelle unité de recyclage

A.D.I.VALOR et le CPA soutiennent plusieurs projets pour mettre au point des procédés de recyclage des filets qui n'existent pas à ce jour.

Le projet RecyOuest, première unité au monde dédiée au recyclage des filets agricoles, s'est concrétisé par la pose de la première pierre de l'usine en juillet 2021, à Argentan en Normandie. A.D.I.VALOR a démarré la livraison de balles de filets à recycler en juillet 2021.

Le démarrage de la production de matières plastiques recyclées a débuté, quant à lui, en juillet 2022.

Grâce à son procédé de nettoyage à sec sans utilisation d'eau ni de substances chimiques, RecyOuest peut régénérer ces déchets plastiques et créer une matière plastique recyclée de très haute qualité (MPR), comparable à la qualité de la matière vierge de départ.

L'unité d'Argentan pourra produire annuellement **plus de 6 000 tonnes de plastique recyclé**. 7 ans de travaux de recherche et d'expérimentation ont été nécessaires pour mettre au point, pour la première fois au monde, un procédé de recyclage des filets plastiques.

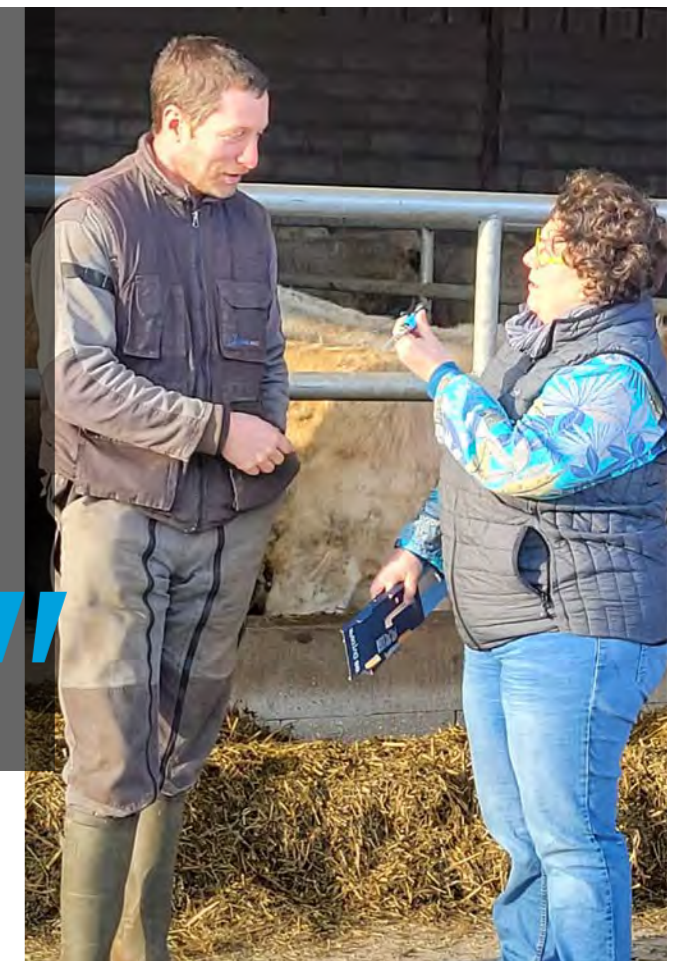
La matière plastique recyclée produite, rPE-HD puis rPP, est de haute qualité et intéresse un large éventail de plasturgistes.



Le GAEC BEAUVOIR est situé à Gipcy dans l'Allier. C'est une exploitation de polyculture / élevage sur 600 hectares de Superficie Agricole Utilisée (SAU) avec près de 300 vêlages par an.

Le tri est effectué pour tous les déchets depuis le début de mon installation, il y a 10 ans : filets, enrubannés, bâches de silo, bidons phytosanitaires, big-bags d'engrais. Il est important pour moi de travailler dans un endroit propre et agréable. Tout est préparé au fur et à mesure pour que les déchets soient prêts à recevoir le prestataire pour un enlèvement à la ferme ou à être apportés au point de collecte quand il y a peu de déchets.

Jean-Claude Moret



À gauche Jean-Claude Moret  
À droite Julie Cloupet, Conseillère collecte chez A.D.I.VALOR

En coopération avec





# FILETS PARAGRÊLE

PLASTIQUES

## Filets paragrêle pour l'arboriculture

**480 tonnes de filets paragrêle collectées en 2022**

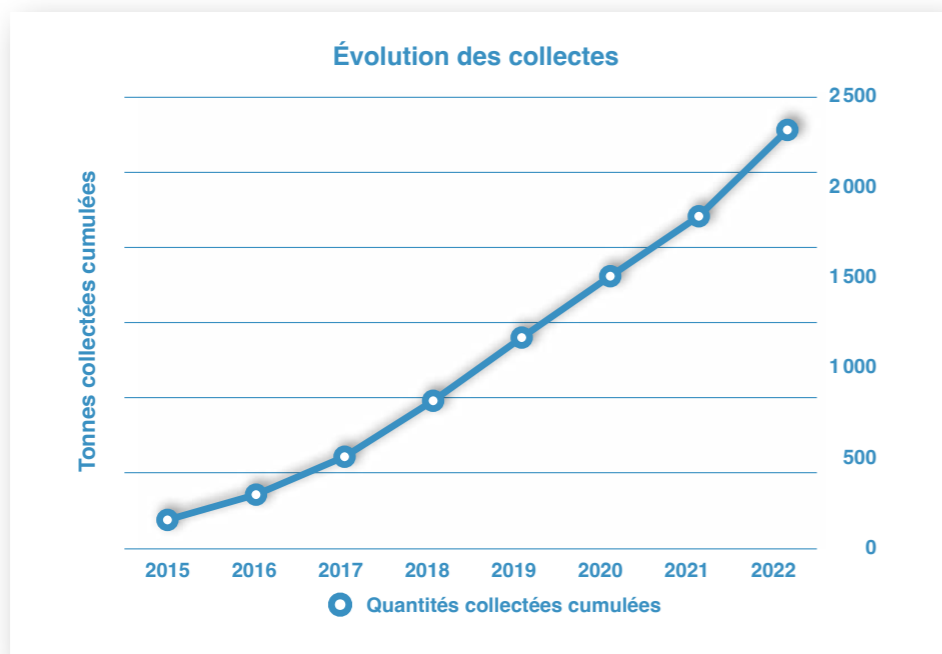
Les filets paragrêle, composés de Polyéthylène Haute Densité (PEHD), sont utilisés en arboriculture afin de protéger les cultures des risques liés aux intempéries. Compte tenu de l'augmentation de la fréquence des épisodes de grêle, leur emploi se généralise.

Plus de 17 000 hectares de vergers (pommes, poires, pêches-nectarines, abricots, cerises...) sont aujourd'hui protégés. Ces filets ont une durée de vie d'environ 10 à 15 ans. 1 400 tonnes de filets paragrêle usagés seraient à collecter annuellement.

Initiative volontaire de la profession, ce programme réunit la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF), l'Association Nationale Pommes Poires (ANPP), la Coopération Agricole, le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) et A.D.I.VALOR. Il est par ailleurs soutenu par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture France (APCA). Les arboriculteurs disposent dorénavant d'une solution sûre et durable de recyclage des filets qu'ils utilisent sur leurs exploitations.

**Plus de 2 300 tonnes de filets paragrêle usagés ont été collectées** depuis le démarrage du programme en 2015. 100 % des filets collectés sont recyclés en cordage utilisé dans le secteur du nautisme, en éléments de construction ou encore en mobilier urbain.

En coopération avec



# GAINES SOUPLES D'IRRIGATION

PLASTIQUES

## Gaines souples d'irrigation pour les cultures maraîchères

**Une solution de collecte pour les gaines d'irrigation**

Il s'agit des gaines souples d'irrigation à usage unique, fabriquées à partir de Polyéthylène Basse ou Moyenne Densité (PEBD ou PEMD). Ces gaines sont surtout utilisées en cultures maraîchères.

La quantité totale de plastiques usagés à collecter annuellement est estimée à 2 000 tonnes.

**Ce programme est opérationnel depuis 2019.** Les gaines sont collectées et séparées des films de paillage, fagotées ou enroulées en bobines. **1 606 tonnes ont été collectées** sur l'année 2022, soit 80 % du gisement, confirmant la forte attente des maraîchers pour une solution de collecte.

100 % des gaines collectées ont été recyclées, en Europe de l'Ouest.

Cette initiative est pilotée par A.D.I.VALOR et le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA), dans le cadre de l'initiative APE (Agriculture, Plastique et Environnement).

En coopération avec



*Je cultive des prunes, cerises, maïs, semences, melons et ail sur une exploitation de 200 hectares dans les coteaux du Quercy.*

*En tant qu'arboricultrice, je gère des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques, des Emballages Vides de Produits Fertilisants, des Films Agricoles de maraîchage Usagés et des Filets paragrêle Usagés.*

*Depuis le début des programmes, je suis investie dans le tri des différents déchets plastiques de l'exploitation.*

**Christiane Sicard**



À gauche Laurence Durade  
À droite Christiane Sicard,  
Conseillère collecte chez A.D.I.VALOR



# PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES NON UTILISABLES (ou PPNU)

## Produits destinés à la protection des cultures

### 12 600 tonnes de PPNU éliminées

Un produit phytopharmaceutique est un produit **destiné à la protection des cultures** (herbicide, fongicide, insecticide...), quel que soit l'itinéraire technique choisi (conventionnel, agriculture biologique, etc.). Un tel produit devient non utilisable suite à :

- Une interdiction réglementaire
- Un retrait d'autorisation de mise sur le marché
- La perte de ses caractéristiques physicochimiques
- L'impossibilité d'être utilisé par l'exploitant (arrêt de culture, changement d'itinéraire technique...).

Avant les premières opérations de collecte mises en place par A.D.I.VALOR, un stock "historique" accumulé s'était constitué chez les utilisateurs professionnels. Ces premières collectes de déstockage ont permis d'éliminer 9 600 tonnes de ce stock entre 2001 et 2008.

Depuis 2009, un dispositif pérenne de gestion des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU) a été mis en place par A.D.I.VALOR sur l'ensemble du territoire. En 2022, **près de 300 tonnes de PPNU ont été collectées et éliminées** dans des installations spécialisées, portant les quantités totales éliminées à près de 12 600 tonnes depuis le démarrage des collectes en 2001.

Selon les études menées par A.D.I.VALOR, les stocks résiduels concernent désormais moins de 10 % des exploitations agricoles. Les partenaires de la filière A.D.I.VALOR continuent de se mobiliser pour proposer un service de proximité de récupération des PPNU aux utilisateurs professionnels.

### Déchets de traitement des effluents phytopharmaceutiques

En 2010, A.D.I.VALOR a publié un référentiel technique sur la gestion des déchets issus du traitement des effluents de produits phytopharmaceutiques provenant de la vidange ou du lavage des pulvérisateurs. Depuis 2011, A.D.I.VALOR et les metteurs en marché des procédés de traitement des effluents phytopharmaceutiques ont signé des contrats pour l'élimination des déchets issus des procédés Osmofilm®, Héliosec® et Ecobang®. Ces déchets secs sont récupérés et éliminés par A.D.I.VALOR, en même temps que les PPNU. La collecte des déchets issus d'autres procédés de traitement des effluents est à l'étude.

En coopération avec



*Je suis exploitante viticole Haute Valeur Environnementale (HVE) en Champagne dans la Grande Vallée de l'Arde. Trier les déchets est important pour moi, en plus de faire partie du cahier des charges de production.*

*Je gère et trie ainsi des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP), des produits œnologiques, des sacs d'engrais, des Équipements de Protection Individuelle Usagés (EPI) et des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU). Cela fait plus de 10 ans que le service de récupération des EPI est proposé en Champagne. La collecte des PPNU et des EPI est annuelle et s'organise au mois de novembre.*

Sophie Bouchet



À gauche **Sophie Bouchet**  
À droite **Gaël Denizart**, Responsable du pôle performance collecte A.D.I.VALOR



# EPI USAGÉS

## DÉCHETS DANGEREUX

## Équipements de Protection Individuelle (EPI) chimique usagés

### Un programme de collecte démarré en 2016

Cette initiative concerne la gestion de la fin de vie des équipements de protection individuelle chimique, **utilisés lors de la manipulation et l'application de produits phytopharmaceutiques et de semences certifiées traitées**. Il s'agit principalement de gants, tabliers, combinaisons en tissu ou jetables, lunettes et masques de protection, bottes et chaussures de protection chimique.

Sont partenaires de cette initiative : AXE Environnement, La Coopération Agricole, la FNA (Fédération du Négoce Agricole), la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'UIPP (Union des Industries de la Protection des Plantes), l'UFS (Union Française des Semenciers). CEPOVETT, PB SÉCURITÉ, SÉCURAMA et PROREM ont rejoint l'initiative en 2017, MANULATEX en 2018 et FRANCE SÉCURITÉ en 2019.

Une étude de pré-configuration, réalisée en 2014 par A.D.I.VALOR, estimait entre 50 et 100 tonnes la quantité à récupérer chaque année en France métropolitaine. Les quantités d'équipements de protection usagés augmentent, compte tenu d'une utilisation accrue de ce type de protection par les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Potentiellement souillés par les produits phytopharmaceutiques, ces déchets sont considérés comme dangereux et doivent être incinérés à haute température dans des installations agréées, avec récupération énergétique.

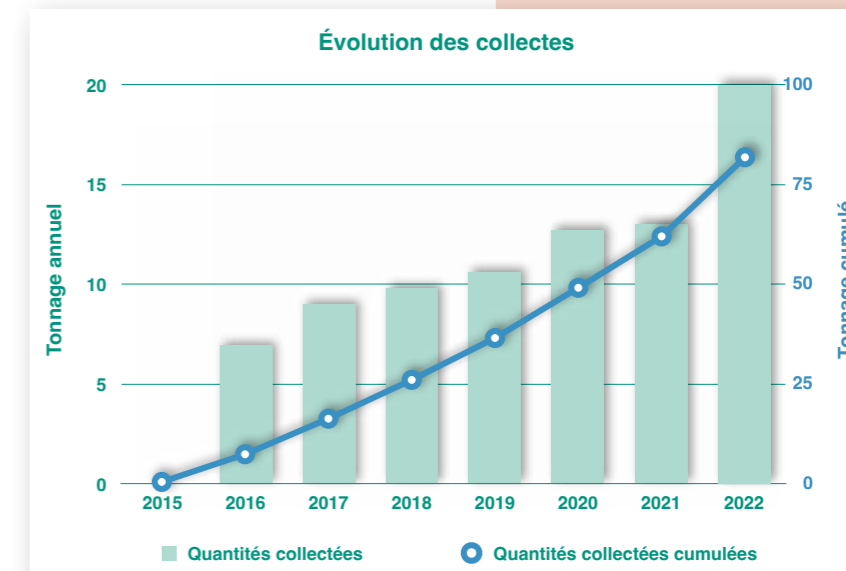
### ECO EPI : la marque d'un engagement responsable



Les fournisseurs et distributeurs partenaires de l'initiative arborent le logo "ECO EPI" ; ils incluent une écocontribution dans le prix de vente des EPI neufs qu'ils commercialisent, qui permet d'en financer l'élimination.

En 2022, ce sont plus de 82 tonnes qui ont été collectées en cumulé depuis les premiers enlèvements opérés par A.D.I.VALOR en 2016.

Les sacs de collecte d'EPI usagés peuvent être rapportés par les exploitants agricoles, aux dates et lieux indiqués par leurs distributeurs.





# DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

Depuis la création d'A.D.I.VALOR en 2001, le périmètre de collecte n'a cessé de s'étendre pour comprendre maintenant les principaux déchets de l'agrofourniture issus d'une exploitation. Plus de 90 % des quantités d'emballages et plastiques usagés d'origine agricole sont aujourd'hui couverts par les programmes de collecte et de valorisation mis en place par A.D.I.VALOR et ses actionnaires. Pour aller plus loin, A.D.I.VALOR poursuit, en étroite collaboration avec les filières de production concernées, la mise au point de nouvelles solutions de collecte et de traitement pour d'autres intrants en fin de vie. L'objectif est que chaque exploitant agricole français puisse collecter et valoriser 100 % de ses déchets d'activité.

Ronan Vanot, directeur général d'A.D.I.VALOR, indique que "l'année 2023 s'annonce riche en évolutions pour A.D.I.VALOR avec des nouveaux programmes de collectes et des nouvelles capacités de recyclage en France. Nous souhaitons améliorer la performance du système à tous les niveaux : la collecte, le recyclage, la prévention de la production de déchets et l'éco-conception à travers

notamment la mise en place d'une éco-modulation des éco-contributions. Nous sommes bien en route vers le "100% collecté, 100% recyclé" !"

## De nouveaux programmes de collecte pour tendre vers le "100 % collecté, 100 % recyclé"

En 2023, tous les acteurs de la filière de gestion des déchets agricoles restent engagés et proactifs pour tendre vers les objectifs du "100 % collecté, 100 % recyclé" à l'horizon 2030. Ainsi, A.D.I.VALOR élargit son périmètre d'action et noue des partenariats pour la mise en place de :

- **La collecte et du recyclage des emballages de nutrition animale** avec la création par la filière de l'organisme VALORALIM ; la filière sera opérationnelle en juillet 2023 et les premières collectes seront organisées dès l'automne 2023. L'objectif affiché est d'atteindre d'ici fin 2028 un taux moyen de collecte de 60 % et un taux de recyclage de 80 %.

- **La collecte des emballages vides de semences de betteraves en coopération** avec la filière (UFS, ARES, SEMAE, les distributeurs, les sucreries et les planteurs)
- **La collecte et le recyclage des pots horticoles professionnels usagés** avec VALHOR l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

## Une éco-modulation et éco-conception pour des emballages et des plastiques plus circulaires

La loi de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (loi AGEC) promulguée début 2020 prévoit la mise en œuvre progressive d'une éco-modulation sur les éco-contributions pour améliorer la recyclabilité et inciter à l'utilisation de matières plastiques recyclées en remplacement de matières plastiques vierges. Ainsi, un groupe de travail "emballages et plastiques" a été mis en place, rassemblant l'ensemble des actionnaires représentant les metteurs en marché, en juillet 2020, pour établir :

- Une feuille de route
- Une analyse des retours d'expérience des filières REP ayant déjà mis en place des mécanismes d'éco-modulation
- Un inventaire et une évaluation des critères possibles d'éco-modulation
- Une hiérarchisation des critères
- Une première année de déclaration "à blanc" en 2022

Ce travail a ainsi mené à une mise en place de l'éco-modulation effective sur l'année 2023, sur une base de 3 critères permettant de favoriser l'éco-conception, la recyclabilité et l'intégration de matières recyclées.

## Association "Contrat de Solutions"

45 partenaires du secteur agricole, dont A.D.I.VALOR, se sont engagés pour construire collectivement des solutions visant à réduire l'utilisation et les impacts des produits phytopharmaceutiques destinés à la protection des cultures.

A.D.I.VALOR est engagé sur le déploiement de solutions pour l'amélioration de la gestion des déchets issus de l'emploi de nouveaux moyens de protection des plantes. Plus d'informations sur [www.contratsolutions.fr](http://www.contratsolutions.fr)



## Appel à projets pour améliorer la performance des collectes

Fort de son succès, l'appel à projet (AAP) à destination des négoce et coopératives agricoles conventionnées lancé en 2021 a été reconduit à plusieurs reprises en 2022. Une 4ème vague a même été lancée fin 2022. Il s'agit pour A.D.I.VALOR d'aider les distributeurs à investir dans des projets d'aménagement ou d'amélioration des conditions d'accueil des déchets de l'agrofourniture pour la qualité des collectes.

Au global, ce sont plus de 54 projets qui ont été sélectionnés sur les 73 déposés qui ont pu bénéficier d'une dotation de 377 000 € pour un montant total d'investissement de 1 390 000 €.

C'est à travers une commission mixte composée de la Coopération Agricole, de la Fédération du Négoce Agricole et d'A.D.I.VALOR que les projets sont évalués et les lauréats sélectionnés.



# ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME ET RAPPORT DE GESTION

Connaître  
l'écosystème  
d'A.D.I.VA.LOR  
et sa gouvernance



# L'IMPLICATION DE TOUS

## Engagement volontaire

### Une responsabilité partagée entre tous les acteurs

A.D.I.VALOR - Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles - est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole. Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de responsabilité partagée entre agriculteurs, distributeurs et industriels.

### 300 000 agriculteurs

Les utilisateurs professionnels, principalement agriculteurs, trient, préparent et apportent leurs déchets aux dates et lieux fixés par leurs opérateurs de collecte. Appliquant les consignes de préparation de leurs déchets (nettoyage et tri lors de l'utilisation), les agriculteurs participent activement à la valorisation des déchets issus de leur activité. Les Chambres d'agriculture et d'autres organismes (liste p. 57), appuyés par le réseau départemental et régional de la FNSEA, contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes.

### 1 300 opérateurs de collecte

Ils réalisent la collecte auprès des agriculteurs, en mettant à disposition des moyens humains et logistiques. Ils conseillent leurs clients et organisent la collecte des déchets issus de l'emploi des produits de l'agrofourniture qu'ils ont distribués. La majorité d'entre eux sont des coopératives ou négociants agricoles, mais sont engagés également les concessionnaires de machines agricoles, les entreprises de travaux agricoles. Plus localement, des collectivités territoriales et des groupes d'agriculteurs (CUMA, associations) sont également impliqués dans l'organisation de la collecte (liste complète p. 54-56).

### Plus de 350 metteurs en marché, industriels ou importateurs

Les fabricants et importateurs de plastiques, produits phytopharmaceutiques, engrais, semences certifiées et produits d'hygiène (\*) destinés à l'agriculture contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation :

ils démontrent ainsi leur engagement pour une gestion responsable de leurs produits, sur l'ensemble de leurs cycles de vie. L'éco-contribution intégrée dans le prix de vente du produit neuf est collectée par les différents actionnaires financeurs d'A.D.I.VALOR : COVADA pour les produits phytopharmaceutiques, le CPA pour les plastiques agricoles, SOVEEA pour les engrais et fertilisants, SEPH pour les produits d'hygiène et ARES pour les semences et plants certifiés.

Les pictogrammes A.D.I.VALOR, pour les emballages ou APE (Agriculture Plastique et Environnement) pour les plastiques, indiquent que les produits commercialisés incluent dans leur prix une écocontribution, et peuvent être ainsi collectés.

(\*) liste complète consultable en ligne sur le site internet d'A.D.I.VALOR à la rubrique "la filière / industriels"

## A.D.I.VALOR, l'éco-organisme de la filière

A.D.I.VALOR est une société privée (Société par Actions Simplifiée - SAS), sans but lucratif : ses actionnaires s'engagent à réinvestir tout excédent éventuel dans l'activité de l'entreprise.

### Ses principales missions

#### Accompagner et conseiller les opérateurs de collecte

A.D.I.VALOR a mis en place l'organisation générale de la filière, en définissant, en particulier, les modalités techniques de gestion des intrants agricoles en fin de vie, de la collecte au traitement final. L'éco-organisme accompagne les opérateurs de collecte et les conseille sur l'organisation, en formant les agents de collecte et en proposant des outils de communication et de pilotage. Elle prend enfin en charge, via des entreprises spécialisées, les opérations de transport et de traitement, du point de collecte au site final de valorisation ou d'élimination.

#### Informier et sensibiliser l'écosystème agricole et le grand public

A.D.I.VALOR met en place des campagnes et outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets auprès des opérateurs de collecte et distributeurs, mais aussi auprès des agriculteurs, actuels et futurs, et du grand public (voir pages 18-19).

### Développer des travaux d'études

En parallèle de ses activités opérationnelles, la structure développe des travaux d'études pour optimiser des procédures de collecte par type de déchets. Elle affine l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporte des compléments d'informations sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimise les coûts et process des différentes filières et propose aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation. Ces travaux sont régulièrement présentés à un comité technique qui regroupe un ensemble d'experts dans les domaines concernés par l'activité d'A.D.I.VALOR.

**Qualité**  
**ISO 9001**  
ÉCOUTE - SERVICE - PROGRÈS

En 2018, A.D.I.VALOR a obtenu le renouvellement de la certification "ISO 9001 : 2015" pour son système de management de la qualité de ses services. Au-delà de la reconnaissance, cette certification traduit l'engagement d'A.D.I.VALOR à améliorer, en continu, la qualité d'écoute et des services apportés à ses partenaires. D'une durée de 3 ans, la certification a été renouvelée en 2021.

**300 000**  
**agriculteurs**



TRIENT / PRÉPARENT

**1 300**  
**opérateurs de collecte**



COLLECTENT / REGROUPENT

**350**  
**metteurs en marché**



FINANCENT

# LES ACTIONNAIRES PARTENAIRES

## ASSOCIATION POUR LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES DE SEMENCES (ARES)



ARES a été créée à l'initiative des entreprises membres de l'Union Française des Semenciers pour apporter aux agriculteurs une solution de gestion des emballages vides issus de l'utilisation de semences. Par leur participation, ces sociétés contribuent au financement du programme de collecte des emballages vides de semences certifiées.



## CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE

Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles accompagnent les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, pour soutenir une production agricole économiquement performante et de qualité, respectueuse de l'environnement.



## LA COOPÉRATION AGRICOLE

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française. Les coopératives agricoles, engagées dans les transitions, accompagnent leurs associés coopérateurs dans la mise en place de pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.



## COVADA

COVADA a été créée par Phyteis (ex-UIPP), initiatrice de la mise en place d'A.D.I.VALOR. COVADA contribue au financement des programmes de collecte des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) et des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU). L'Union des Professionnels du Jardin et des Espaces Verts (UPJ) est également actionnaire de COVADA.



## COMITÉ FRANÇAIS DES PLASTIQUES EN AGRICULTURE (CPA)

Le CPA regroupe les fabricants et les distributeurs de produits plastiques destinés à l'agriculture. A l'origine de l'initiative APE (Agriculture Plastique et Environnement), le CPA contribue au financement des programmes de collecte des plastiques agricoles usagés : films, ficelles et filets, filets paragrêle et gaines souples d'irrigation. Il s'agit d'un véritable engagement environnemental des professionnels qui est mis en avant par la Charte 100 % APE.

## FÉDÉRATION DU NÉGOCE AGRICOLE (FNA)



La Fédération du Négoce Agricole (FNA) représente les entreprises de négoce agricole en France (300 entreprises, 10 000 collaborateurs). Elles informent et conseillent les exploitants agricoles sur leurs itinéraires culturels (choix des semences, pratiques de fertilisation, protection des cultures...), distribuent les produits d'agrofourmure, tout en veillant à respecter les exigences environnementales et réglementaires. Elles assurent également la première mise en marché et l'exportation de leurs productions à destination des industriels ou des exportateurs.



## FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)

La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) est le syndicat professionnel agricole majoritaire. Elle a pour objectif de représenter les productions de toutes les régions en s'appuyant sur des fédérations régionales et départementales mais également sur ses associations spécialisées par production.



## INVIVO

Union nationale de coopératives agricoles françaises, le groupe InVivo réunit 201 coopératives, qui rassemblent près de 300 000 agriculteurs. InVivo comprend trois pôles d'activités - Bioline by InVivo (agriculture), InVivo Retail (jardinerie et distribution alimentaire) et InVivo Wine (vin), ainsi que Digital Factory, un incubateur de projets digitaux.



## SOLUTION POUR LES EMBALLAGES DE PRODUITS D'HYGIÈNE (SEPH)

Créée par les adhérents de l'Association Française des Industries de la Détergence, de l'Entretien et des Produits d'Hygiène (AFISE), SEPH contribue au financement du programme de collecte des emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier (EVPHEL) et des emballages vides de produits œnologiques et d'hygiène de la cave (EVPOH).



## SOCIÉTÉ DE VALORISATION DES ÉCO-ACTIONS DES ENGRAIS ET AMENDEMENTS (SOVEEA)

Créée par l'Union des Industriels de la Fertilisation (UNIFA), SOVEEA regroupe 145 entreprises de la fertilisation, qui se sont engagées pour une gestion responsable et durable de leurs emballages. SOVEEA contribue au financement du programme de collecte des emballages vides d'engrais et amendements (EVPP)..

# LA GOUVERNANCE D'A.D.I.VALOR

La gouvernance d'A.D.I.VALOR implique tous les acteurs de la profession : agriculteurs, distributeurs et industriels. Une initiative volontaire qui fait ses preuves depuis plus de 20 ans.

Le dispositif actuel fonctionne depuis plus de 20 ans, avec comme principes directeurs la concertation entre parties prenantes, la transparence, la maîtrise des coûts et une organisation territoriale, garantissant des résultats de collecte et de recyclage élevés pour une organisation légère. Il ne fait pas appel à l'intervention du Service Public de Gestion des Déchets. Les conditions contractuelles mises en place entre A.D.I.VALOR et les parties prenantes de la filière garantissent par ailleurs :

- L'égalité de traitement des producteurs de produits
- Un audit régulier de la situation financière
- Une démarche équilibrée et transparente de sélection des entreprises gestionnaires des déchets.

## Les agriculteurs

Ils sont représentés par la FNSEA et les Chambres d'agriculture, qui contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes, à l'échelle du département ou de la région et au sein des filières de production.

## Les distributeurs

Le fonctionnement des collectes est assuré grâce à la distribution agricole, coopératives et négoce, qui ont en charge l'organisation des collectes, l'entreposage et le regroupement des déchets. Ils sont représentés par :

- La Coopération Agricole,
- InVivo, l'Union des Coopératives agricoles,
- FNA, Fédération du Négoce Agricole.

La contribution des opérateurs de collecte est déterminante : en mettant à disposition des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes, ils sont l'interface reconnue des exploitants agricoles et des autres utilisateurs professionnels d'intrants.

## Les industries

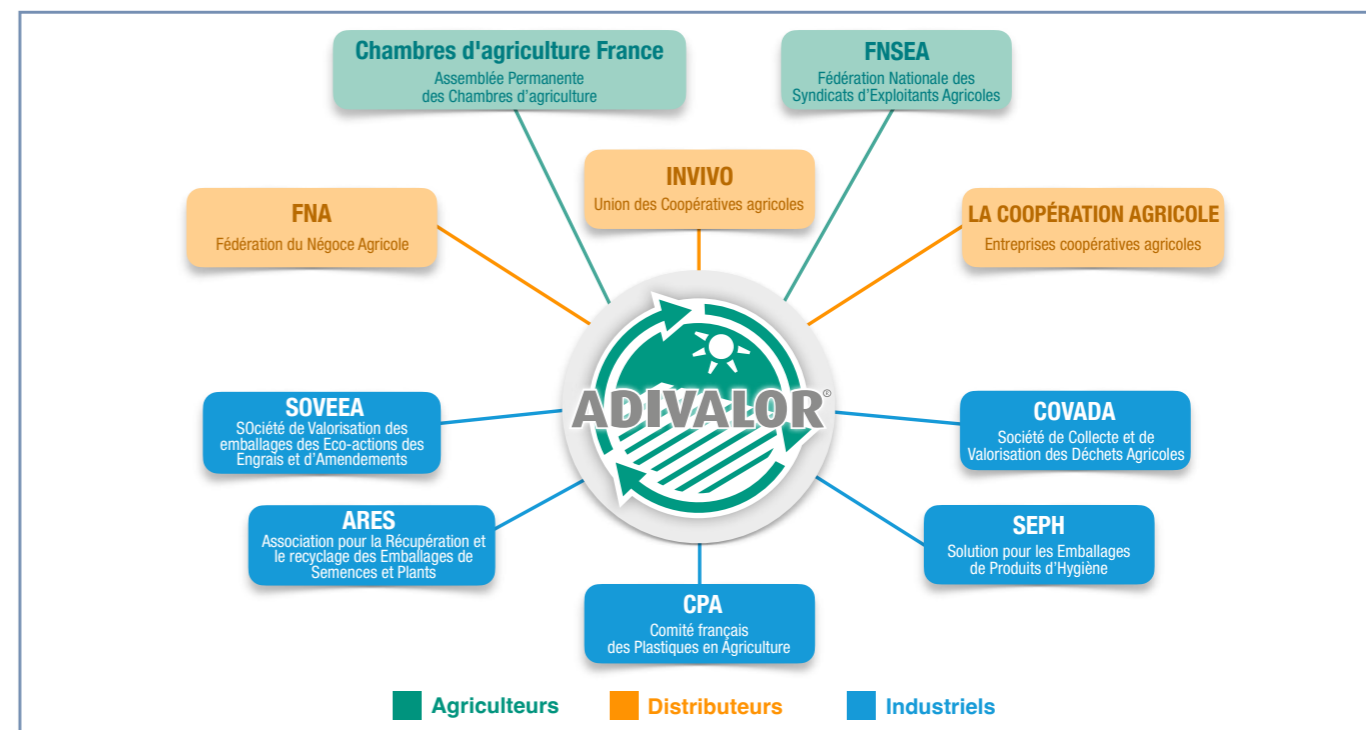
En 2022, plus de 350 metteurs en marché, industriels, importateurs ou distributeurs, ont contribué au financement de la filière. Un organisme en charge de la collecte des éco-contributions auprès des metteurs en marché a ainsi été mis en place pour chaque catégorie d'intrants :

- COVADA (Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles) gère le financement des programmes "emballages vides de produits phytopharmaceutiques" et

"produits phytopharmaceutiques non utilisables".

- SOVEEA (Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements), gère le programme "emballages vides de produits fertilisants (EVPP)".
- CPA (Comité français des Plastiques en Agriculture), via l'initiative "Agriculture, Plastique et Environnement", gère le financement des programmes de collecte des plastiques agricoles usagés : "Films Agricoles Usagés (FAU)", "Ficelles et Filets Usagés (FIFU)", "Filets Paragrêle (FILPRAU)". "Gainés Souples d'Irrigation Usagées (GSIU)".
- ARES (Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences), gère le financement du programme de collecte "emballages vides de semences certifiées (EVS)", "Emballages Vides de Produits Oenologiques et d'Hygiène de la cave (EVPOH)".
- SEPH (Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène), gère le financement du programme "emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier (EVPHEL)", "emballages vides de produits d'hygiène des autres types d'élevages (EVPHE)" et "emballages vides de produits œnologiques et d'hygiène de la cave (EVPOH)".

## Actionnaires d'A.D.I.VALOR





# ORGANISATION



De gauche à droite:

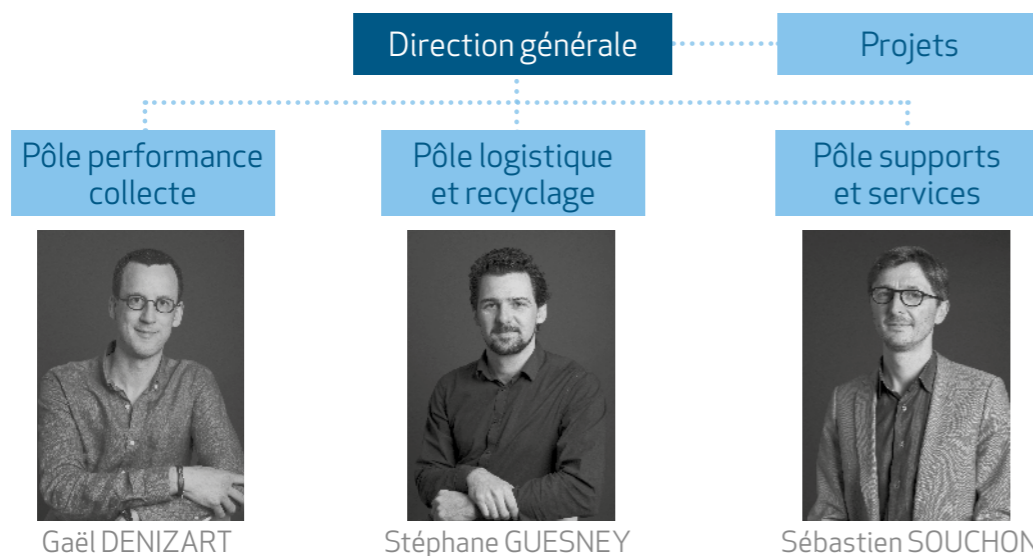
1<sup>er</sup> rang : Ronan VANOT, Kyria BERCHER, Florian CATANIA, Marie CHARTENET, Julie CLOUPET, Gaël DENIZART

2<sup>e</sup> rang : Anne DEPIERRE, Laurence DURADE, Muriel BILLAND, Stéphane GUESNEY, Léo ROUSSEAU, Charlène DUCREY

3<sup>e</sup> rang : Aubert BAUMARD, Pierre-Étienne GENTHON, Sébastien SOUCHON, Victoire ROCHE, Stéphane LAUREAU, Patricia VERÉ

4<sup>e</sup> rang : Antonin TORRES, Guillaume BONNAMOUR, Francis GRANGE, Cloé TASHJIAN, Clémentine DELALANDE, Paul GABELLE

5<sup>e</sup> rang : Ronald SAXEMARD, Caroline CHADAL, Alexandra PASTUREL, Roger FERRET, Pierre DE LÉPINAU, Françoise MONNERET.



# ACRONYMES

- ADEME : Agence de la transition écologique
- AFCA CIAL : Association des Fabricants de Compléments et fournisseurs d'Additifs et ingrédients fonctionnels pour l'Alimentation Animale
- AFCOME : Association Française de Commercialisation et de Mélange d'Engrais
- AMM : Autorisation de Mise sur le Marché
- APE : Commission "Agriculture, Plastique et Environnement" du CPA
- ARES : Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences
- CNIEL : Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière
- COVADA : Société de Collecte et de Valorisation des Déchets Agricoles
- CPA : Comité français des Plastiques en Agriculture
- DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques (ministère de la Transition écologique)
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (ministère de la Transition écologique)
- ECPA : European Crop Protection Association (association européenne de la protection des plantes)
- EPI : Équipement de Protection Individuelle
- EPRO : European Association of Plastics Recycling
- EPS : European Plastics Strategy
- EUROSTAT : Office statistique de l'Union européenne
- EV : Emballages Vides
- EVPF : Emballages Vides de Produits Fertilisants
- EVPHÉ : Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage porcin et avicole
- EVPHÉL : Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier
- EVPOH : Emballages Vides de Produits Oenologiques et d'Hygiène de la cave
- EVPP : Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques
- EVPT : Emballages Vides de Plants de Pommes de Terre
- EVSP : Emballages Vides de Semences
- FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
- FAU : Films Agricoles Usagés
- FIFU : Ficelles et filets balles rondes Usagés
- FILPRAU : Filets paragrêle Usagés
- FNA : Fédération du Négoce Agricole
- FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- GRVS : Grand Récipient Vrac Souple
- GSIU : Gaines Souples d'Irrigation Usagées
- ISDND : Installation de Stockage pour Déchets non Dangereux
- MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- MPR : Matières Premières Recyclées
- MSA : Mutualité Sociale Agricole
- MTE : ministère de la Transition écologique
- PE : Polyéthylène
- PEBD : Polyéthylène Basse Densité
- PEHD : Polyéthylène Haute Densité
- PP : Polypropylène
- PPNU : Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables
- RAFU (projet) : Recyclage, Agricole, Films Usagés
- REP (filiale) : Responsabilité Élargie du Producteur
- SEMAE : Interprofession des semences et plants
- SEPH : Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène
- SNIA : Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale
- SOVEEA : SOciété de Valorisation des emballages des Éco-actions des Engrais et d'Amendements
- SSP : Service de la Statistique et de la Prospective (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Souveraineté alimentaire)
- UFS : Union Française des Semenciers
- UNIFA : Union des Industries de la Fertilisation
- UPJ : Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des Espaces Verts



# ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021-2022 s'élève à 25 716 515 €, en progression de 8 %, par rapport à l'exercice 2020-2021 (23 784 283 €).

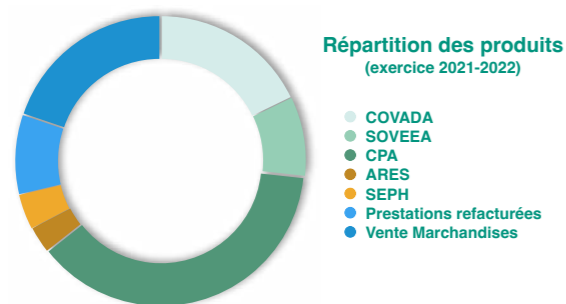
Cette évolution s'explique par l'augmentation de la contribution des metteurs en marché pour couvrir l'augmentation des dépenses liées à :

- La montée en puissance des différents programmes de collecte d'emballages et plastiques (89 000 t collectées ; + 2 %)
- L'augmentation **des coûts directs en lien avec l'augmentation des coûts de transport des emballages et plastiques usagés.**

## Les contributions perçues de la part des metteurs en marché représentent 70 % du chiffre d'affaires total (N-1 : 72 %)

Elles correspondent à la contribution versée par :

- COVADA, pour les déchets phytopharmaceutiques,
- le CPA, pour les plastiques usagés,
- SOVEEA, pour les emballages usagés d'engrais et amendements,
- SEPH, pour les emballages usagés de produits d'hygiène de l'élevage laitier,
- ARES, pour les emballages usagés de semences certifiées.



## Les recettes liées à la vente de matériaux recyclables progressent

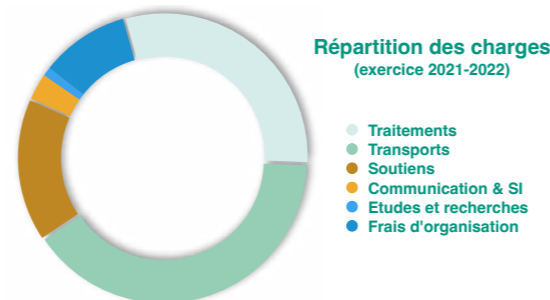
Elles sont estimées à 5,246 millions d'€, en augmentation de 31 % par rapport à l'exercice 2020-2021. Elles représentent 20 % du chiffre d'affaires total (N-1 : 17 %, N-2 : 15 %).

Les prestations facturées représentent 9 % du chiffre d'affaires (N-1 : 10 %). Elles correspondent notamment à la prise en charge, contre paiement, des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU) d'origine non-contributeurs (en baisse) et des films de paillage, très souillés.

## Les dépenses logistiques et de traitement ainsi que les soutiens aux opérateurs sont en hausse

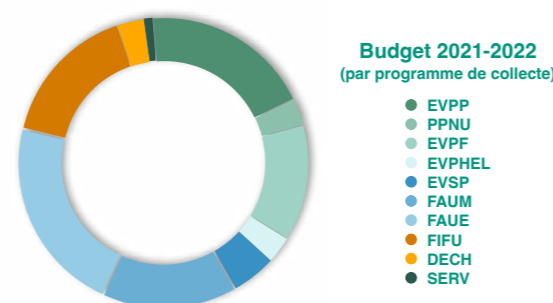
Les charges d'exploitation enregistrées durant l'exercice s'élèvent à 25 483 869 € et progressent de 8 % par rapport à l'année précédente. Elles se répartissent comme suit :

- 40 % au titre des dépenses de transport (N-1 : 42%),
- 16 % au titre des soutiens versés aux opérateurs pour l'optimisation de la collecte (N-1 : 15%),
- 30 % au titre des dépenses de traitement (incinération) ou de prétraitement (mise en balle, broyage, stockage) (N-1 : 30%),
- 3 % au titre des dépenses de communication et d'information (N-1 : 2 %),
- 1 % au titre des frais d'études et recherches (N-1 : 1 %),
- 10 % au titre des frais d'organisation (équipe opérationnelle et administration générale) (N-1 : 10%).



Le budget 2021-2022 par programme de collecte (redistribution des dépenses directes et indirectes) se répartit de la manière suivante :

- 19 % pour l'activité "Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP)" (N-1 : 20 %),
- 37 % pour l'activité "Films Agricoles Usagés (FAU)" (N-1 : 37 %),
- 16 % pour l'activité "Ficelles et filets balles rondes Usagés (FIFU)" (N-1 : 16 %),
- 13 % pour l'activité "Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVFP)" (N-1 : 13 %),
- 3 % pour l'activité "Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU)" (N-1 : 3 %),
- 5 % pour l'activité "Emballages Vides de Semences (EVSP)" (N-1 : 3 %),
- 3 % pour l'activité "Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier (EVPHEL)" (N-1 : 4 %),
- 4 % pour les autres activités (N-1 : 5 %).



L'exercice se clôture avec un résultat d'exploitation bénéficiaire de 177 035 €. Après prise en compte du résultat des opérations financières, le résultat courant avant impôts ressort à 181 838 €. Après prise en compte des produits et charges exceptionnels, le résultat net se solde par un bénéfice net comptable de 135 943 €, en augmentation de 27 k€ par rapport à l'exercice précédent (108 743 €).

## Perspectives exercice 2022-2023

La **montée en puissance des programmes de collecte** devrait se poursuivre, notamment pour les emballages et plastiques usagés utilisés dans les exploitations spécialisées en production animale, et les intrants pour lesquels un programme de collecte a récemment été mis en place. L'augmentation des prix des matières plastiques devrait compenser partiellement l'inflation des coûts de transport et traitement sans toutefois permettre de contenir l'augmentation générale de la chaîne de valeur. Le chiffre d'affaires de la société devrait donc poursuivre sa progression.

# COMPTE DE RÉSULTAT

En Euros	Exercice 2021 - 2022	Exercice 2020 - 2021	% N/N-1
Chiffre d'affaires net	25 716 515	23 784 283	8%
Reprise sur amortissement et provisions	42 659	11 069	285%
Subventions d'exploitation			
Autres produits	528	507	4%
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>25 759 702</b>	<b>23 795 860</b>	<b>8%</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	22 021 242	20 447 018	8%
Autres achats et charges externes	1 598 884	1 277 716	25%
Impôts, taxes et versements assimilés	114 249	88 699	29%
Salaires et traitements	1 181 427	1 083 968	9%
Charges sociales	481 296	456 744	5%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	59 101	59 799	-1%
Dotations aux provisions sur actif circulant		23 665	-100%
Dotations aux provisions pour risques et charges	20 105	72 500	-72%
Autres charges	106 363	70 606	51%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>25 582 667</b>	<b>23 580 718</b>	<b>8%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>177 035</b>	<b>215 142</b>	<b>-18%</b>
Produits financiers sur placement	4 803	4 786	0%
Intérêts financiers			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4 803</b>	<b>4 786</b>	<b>0%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>181 838</b>	<b>219 928</b>	<b>-17%</b>
Produits exceptionnels sur opération de gestion	783	232	238%
Produits exceptionnels sur opération en capital	3 500	5 722	-39%
Reprises sur provisions et transferts de charges			
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4 283</b>	<b>5 954</b>	<b>-28%</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		899	-100%
Charges exceptionnelles sur opération capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		50 000	-100%
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>50 899</b>	<b>-100%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>4 283</b>	<b>-44 945</b>	<b>-569%</b>
Impôt sur les bénéfices	50 178	66 240	-24%
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>135 943</b>	<b>108 743</b>	<b>25%</b>





# LES ENTREPRISES PARTENAIRES DE L'ENVIRONNEMENT

Entreprises	Départements
• C. SERRAND	1
• COVED	3
• SUEZ RV CENTRE EST	3
• ALPES ASSAINISSEMENT	5
• PLANCHER ENVIRONNEMENT	7
• PAPREC SUD-OUEST	9
• CHAMPAGNE ENVIRONNEMENT	10
• COVED	10
• EDOVA VALORISATION	10
• BRALEY LOCA BENNES	12
• SOCIETE PLASTIQUES AVEYRON	12
• TEIL	15
• SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN	16
• FRANCISCI TRANSPORT	20
• M.A.J.	21
• REVAL SERVICES	21
• SETEO	21
• SUEZ RV CENTRE EST	21
• COVED	25
• SUEZ RV CENTRE EST	25
• COVED	26
• LES RECYCLEURS BRETONS	29
• COVED	30
• PAPREC CEVENNES	30
• COVALREC	32
• PENA ENVIRONNEMENT	33
• SX ENVIRONNEMENT	33
• COVED	34
• BRANGEON RECYCLAGE	35
• CELTIVAL TRAITEMENT	35
• COVED	36
• COVED	37
• PAPREC GRAND OUEST	37
• SOCIETE ETABLISSEMENTS VINCENT	37
• ARC EN CIEL RECYCLAGE	38
• GOUVERNAYRE et Fils	38
• RECYCLAGES DECHETS SERVICES - GROUPE RDS (R.D.S.)	42
• SUEZ RV CENTRE EST	42
• BARBAZANGES TRI OUEST	44
• PAPREC GRAND ILE DE FRANCE	45
• COVALREC	47
• TRI GARONNE ENVIRONNEMENT	47
• ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL	48
• BRANGEON RECYCLAGE	49
• PERFORMANCE ENVIRONNEMENT	49
• EDOVA VALORISATION	51
• VITI VALORIS RE-SOURCE	51
• EDOVA VALORISATION	55
• BATI RECYCLAGE	56
• SCI DE KERFAGO	56
• EDOVA VALORISATION	57
• SIEEN	58
• BAUDELET ENVIRONNEMENT	59
• RECYCLAGE DES VALLEES	59
• SEVP DUBOURGET SERVICES	60
• DURAND PROFORET	61
• COVED	62
• PAPREC AUVERGNE	63
• SUEZ RV CENTRE EST	63
• PAPREC SUD-OUEST	64
• VEOLIA PROPLETE MIDI PYRENEES	64
• PSI	65
• TRANSPORTS TREBUT	66
• EDOVA VALORISATION	67
• COVED	68
• SUEZ RV CENTRE EST	71
• SOSAREC	72
• GARDET ET DE BEZENAC	76
• IKOS ENVIRONNEMENT	76
• SUEZ RV SUD OUEST	79
• PAPREC NORD NORMANDIE	80

Entreprises	Départements
• COVED	81
• VALEOR	83
• PAPREC MEDITERRANEE 84	84
• BATI RECYCLAGE	85
• ARSONNEAU TRANSPORT	86
• SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN	87
• C. SERRAND	1
• TECHNIFRET	1
• COVED	3
• SECANIM SUD-EST	3
• SUEZ RV CENTRE EST	3
• ALPES ASSAINISSEMENT	5
• PLANCHER ENVIRONNEMENT	7
• PAPREC SUD-OUEST	9
• COVED	10
• BRALEY LOCA BENNES	12
• TEN QUERCY ROUERGUE	12
• CHIMIREC	13
• SPUR ENVIRONNEMENT	13
• COVED	14
• TRANSAGRIAL	14
• TEIL	15
• SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN	16
• FRANCISCI ENVIRONNEMENT	20
• REVAL SERVICES	21
• SETEO	21
• SUEZ RV CENTRE EST	21
• COVED	25
• SUEZ RV CENTRE EST	25
• FERTRANS France SAS	26
• DURAND TRANSPORT	27
• LES RECYCLEURS BRETONS	29
• COVED	30
• COVALREC	32
• DE LIMA ET FILS	33
• PENA ENVIRONNEMENT	33
• COVED	34
• CELTIVAL TRANSPORT	35
• STP1P TRANSPORTS PEIGNE	35
• COVED	36
• CHIMIREC	37
• COVED	37
• SOCIETE ETABLISSEMENTS VINCENT	37
• TCV	37
• ARC EN CIEL RECYCLAGE	38
• GOUVERNAYRE et Fils	38
• CHIMIREC	39
• TAUZIN SOCIETE D EXPLOITATION	40

Entreprises	Départements
• SUEZ RV CENTRE EST	42
• JLJ TRANSPORT	43
• TRANSPORT COLOMBET ET FILS	43
• BARBAZANGES TRI OUEST	44
• MARTIN ENVIRONNEMENT	45
• PAPREC GRAND ILE DE FRANCE	45
• ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL	48
• LOG ALLIANCE	49
• PERFORMANCE ENVIRONNEMENT	49
• TRANSPORTS BRANGEON	49
• EDOVA ENVIRONNEMENT	51
• MALISAN	51
• VITI VALORIS RE-SOURCE	51
• COVED	54
• BATI RECYCLAGE	56
• CEDILOR	57
• EDOVA ENVIRONNEMENT	57
• VITI VALORIS RE-SOURCE	57
• BAUDELET ENVIRONNEMENT	59
• COVED	59
• ENVIRONNEMENT SERVICES	59
• SEVP DUBOURGET SERVICES	60
• OPALE ENVIRONNEMENT	62
• SOTRENOR	62
• PAPREC AUVERGNE	63
• PAPREC SUD-OUEST	64
• VEOLIA PROPLETE MIDI PYRENEES	64
• PSI	65
• TRANSPORTS TREBUT	66
• STIS INTERNATIONAL	67
• COVED	68
• SUEZ RV CENTRE EST	71
• TRANSPORTS STRABERT	71
• TRANSPORTS BMW	74
• ACE-TRANS	76
• GARDET ET DE BEZENAC	76
• SARP INDUSTRIES	78
• SUEZ RV SUD OUEST	79
• PAPREC NORD NORMANDIE	80
• COVED	81
• SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE	82
• EXA'RENT	83
• OTTAVIANI ET FILS	83
• PAPREC MEDITERRANEE 84	84
• BATI RECYCLAGE	85
• TRANSPORTS FONTAN	85
• ARSONNEAU TRANSPORT	86
• CHIMIREC	86

Recycleurs en France	
Entreprises	Départements
COMPTOIR DES PLASTIQUES DE L'AIN - CPA Recyclage	1
COVED	10
PENA ENVIRONNEMENT	33
EMB-I-PACK	37
GROUPE BARBIER	43
ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL	48
SUEZ RV PLASTIQUES OUEST	49
BAUDELET ENVIRONNEMENT	59
KALIPLAST	59
RECYQUEST SAS	61
AGRIPLAST SOTRALENZ	67
VEOLIA - USINE PMG	60
RECYQUEST SAS	61
VANHEEDE FRANCE	62

Recycleurs en Europe	
Pays	Nombre
ALLEMAGNE	2
ESPAGNE	13
GRÈCE	1
ITALIE	1
PAYS-BAS	2
POLOGNE	6
PORTUGAL	1
ROUMANIE	1



# ACTIONNAIRES

## ARES

Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences

## Chambres d'Agriculture France

Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture

## COVADA

Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles

## CPA

Comité français des Plastiques en Agriculture

## FNA

Fédération du Négoce Agricole

## FNSEA

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

## InVivo

Union des Coopératives agricoles

## La Coopération Agricole

Représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles

## SEPH

Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène

## SOVEEA

Société de Valorisation des Éco-actions des Engrais et Amendements



**ADIVALOR**

[www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)

AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS  
POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES

LE CAT SUD – 68, cours Albert-Thomas – 69371 LYON CEDEX 08 – Tél. : 04 72 68 93 80 – email : [infos@adivalor.fr](mailto:infos@adivalor.fr)